DEUX-MONTAGNES

Consultation publique - secteur Grand-Moulin

28 février 2019 - Salle des Vétérans de la Légion canadienne

Mot de bienvenue

M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes

Source : Google Earth

Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

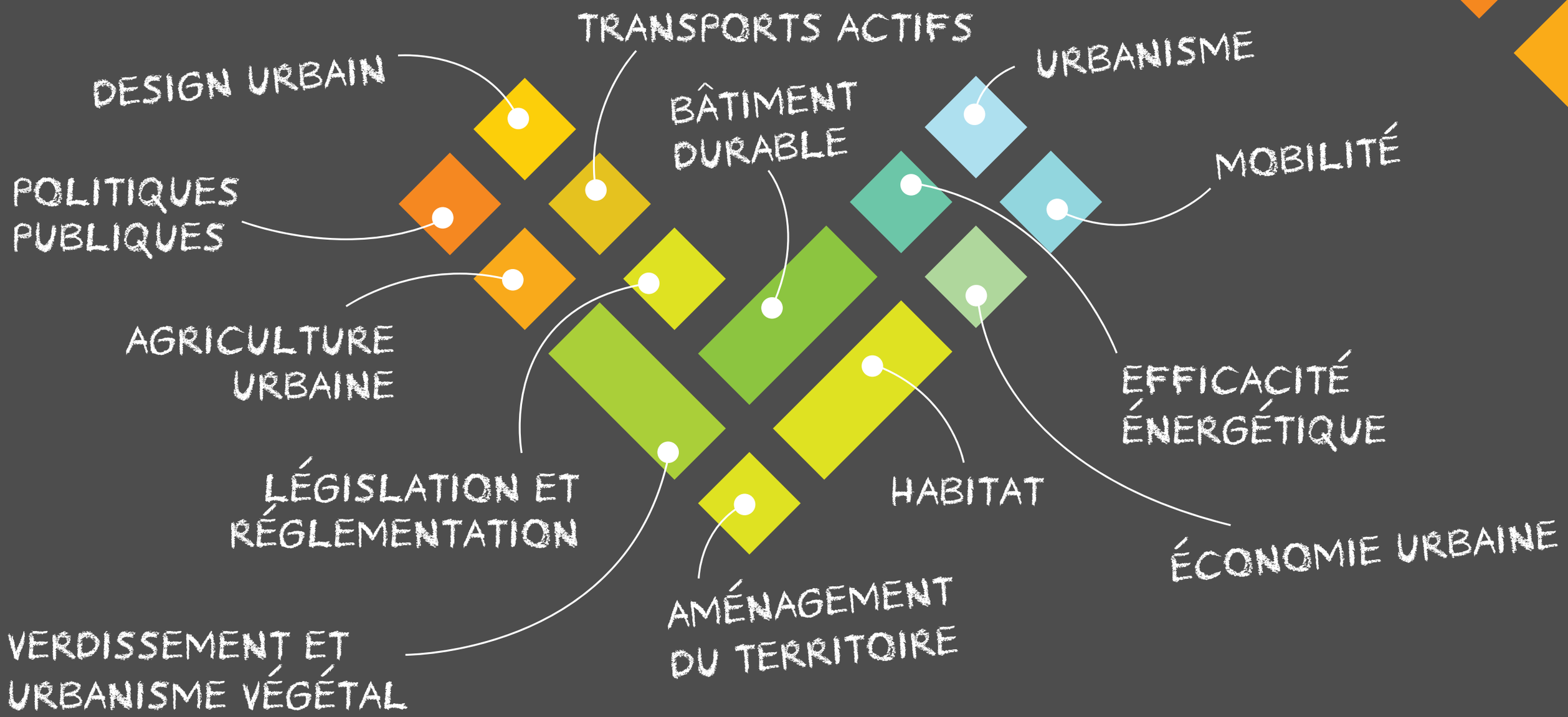
TRANSPORTS ACTIFS
DESIGN URBAIN
URBANISME
BÂTIMENT DURABLE
MOBILITÉ
POLITIQUES PUBLIQUES
AGRICULTURE URBAINE
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION
HABITAT
ÉCONOMIE URBAINE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
VERDISSEMENT ET URBANISME VÉGÉTAL

Membres de l'équipe de Vivre en Ville mobilisés

- **Catherine Boisclair** - Coordonnatrice de projet
- **Andrée-Anne Coll** - Conseillère – aménagement et urbanisme
- **Catherine Craig-St-Louis** - Conseillère – aménagement et urbanisme
- **David Paradis** - Directeur – recherche, formation et accompagnement

La Ville de Deux-Montagnes est l'une des six collectivités que Vivre en Ville accompagnera dans le cadre de son projet :

OUI DANS MA COUR

S'allier pour
DES MILIEUX DE VIE
de qualité

Accompagnement de la Ville de Deux-Montagnes

Oui dans ma cour ! soutient les citoyens, les promoteurs et les municipalités pour stimuler la collaboration et améliorer la qualité des projets immobiliers s'insérant dans des milieux de vie établis.

Visitez le ouidansmacour.quebec pour en savoir plus!

Principal partenaire financier du projet *Oui dans ma cour !* de Vivre en Ville

Fondsvert Québec

Objectif de la démarche

- Présenter les objectifs de densification à l'échelle métropolitaine et la planification municipale de l'aire TOD de la gare Grand-Moulin.

- Stimuler le **dialogue entre les parties prenantes** et l'adoption d'une réglementation qui **répond aux aspirations des citoyens de Deux-Montagnes.**

- Favoriser l'acceptabilité sociale des transformations à venir par la construction de **projets de qualité qui s'intègrent bien à leur environnement.**

Historique - jusqu'à aujourd'hui

Règlement de la CMM concernant le REM

Mai 2018

Historique - jusqu'à aujourd'hui

Règlement de la CMM concernant le REM

Mai 2018

Règlement 1 de la Ville de Deux-Montagnes

Mai 2018 : Focus group

Juillet 2018 : consultation et adoption

Historique - jusqu'à aujourd'hui

Règlement de la CMM concernant le REM

Mai 2018

Règlement 1 de la Ville de Deux-Montagnes

Mai 2018 : Focus group

Juillet 2018 : consultation et adoption

Décembre 2018

Contestations citoyennes

Règlement 2 de la Ville de DM

Janvier 2019 :
projet de règlement 2

Février et mars 2019 : consultations

Historique - jusqu'à aujourd'hui

Règlement de la CMM concernant le REM

Mai 2018

Règlement 1

Mai 2018 : Focus group

Juillet 2018 : consultation et adoption

Décembre 2018

Contestations citoyennes

Règlement 2

Janvier 2019 :
projet de règlement 2

Février et mars 2019 : consultations

Effet de gel sur l'émission de permis

Historique - jusqu'à aujourd'hui

Règlement de la CMM concernant le REM

Mai 2018

Règlement 1 de la Ville de Deux-Montagnes

Mai 2018 : Focus group

Juillet 2018 : consultation et adoption

Décembre 2018

Contestations citoyennes

Février 2019

Vivre en Ville et la Ville conviennent de tenir un processus participatif

Effet de gel sur l'émission de permis

Règlement 2 de la Ville de DM

Janvier 2019 :
projet de règlement 2

Février et mars 2019 : consultations

Activités participatives

28 février 2019 : préoccupations

20 mars 2019 : recommandations

Et maintenant ?

Règlement 2 de la Ville de DM

Janvier 2019 :
projet de règlement 2

Février et mars 2019 : consultations

Activités participatives

28 février 2019 : préoccupations

20 mars 2019 : recommandations

Et maintenant ?

Règlement 2 de la Ville de DM

Janvier 2019 :
projet de règlement 2

Février et mars 2019 : consultations

Activités participatives

28 février 2019 : préoccupations

20 mars 2019 : recommandations

Abandon du Règlement 2

Retour au Règlement 1

Modifications du règlement 2 à la suite des activités de consultation et des recommandations de Vivre en Ville

Entrée en vigueur du règlement 2

Deux séances d'échanges et de réflexion, visant particulièrement **le secteur Grand-Moulin.**

Ordre du jour

1. **Objectifs et état des lieux**
   Planification de l'aire TOD de la gare Grand-Moulin à l'échelle de la CMM, de la MRC et de la Ville.

2. **Où et pourquoi densifier?**
   Enjeux et clés d'une densification réussie

3. **Quelles sont vos préoccupations?**
   Quelles sont vos aspirations?

Présentation de la CMM

M. Nicolas Froger
Mme Marie-Michèle Cauchy

Source : Google Earth

TOD Grand Montréal :

Cadre de planification

Communauté métropolitaine de Montréal

Nicolas Froger

Marie-Michèle Cauchy

28 février 2019

Le cadre institutionnel du PMAD

- **GQ (orientations gouvernementales pour la CMM)**
- **CMM (PMAD)**
- **14 MRC ou agglomérations (schémas d'aménagement)**
- **82 villes (plans d'urbanisme)**

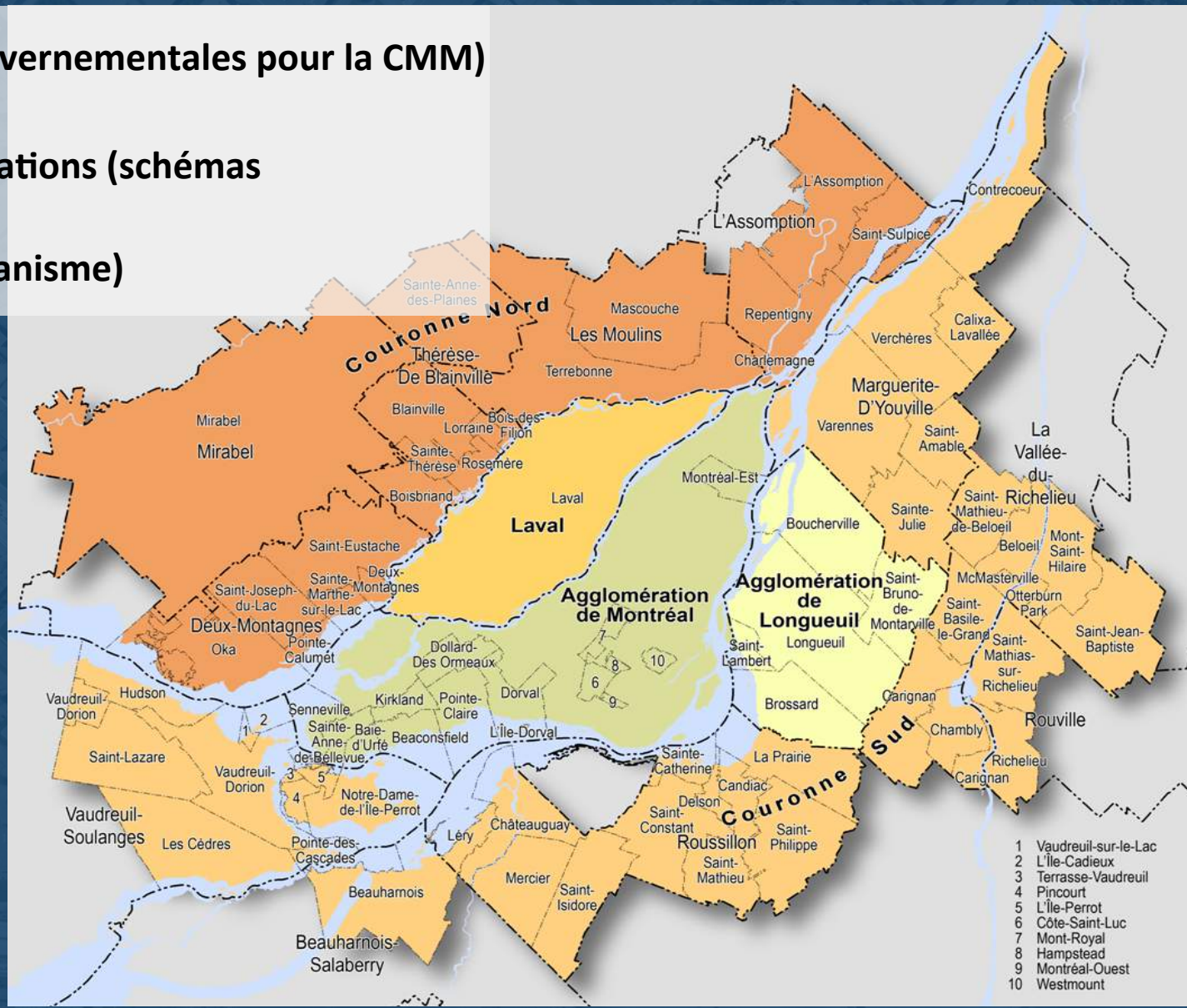

Concordance

ORIENTATIONS

PMAD

SCHÉMAS

PLANS ET RÈGLEMENTS

Orientation et attentes gouvernementales

Orientation

Maintenir et améliorer les équipements, les infrastructures et les services collectifs existants, et mieux contrôler les investissements publics dans les secteurs non desservis en périphérie de la zone urbaine.

Attentes

- Orienter en priorité le développement urbain et consolider le tissu urbain existant dans les secteurs desservis par les réseaux de transport en commun.
- Assurer une densité résidentielle minimale dans l'aire d'influence directe de chaque point de service des équipements métropolitains de transport en commun. Les cibles de densités pourraient être les suivantes :

Distance d'accès au service de transport collectif	**Cible de densité résidentielle nette (logement à l'hectare, hors voies publiques, parcs, etc.)**		
	Métro	SLR	Train/Métrobus
0 à 250 m	200	135	75
250 à 500 m	150	100	50
50 à 750 m	100	65	25
Moyenne	125	80	40

Les trois défis territoriaux de la CMM

1. Déterminer le type d'urbanisation en considérant :

- 320 000 nouveaux ménages (2031)
- 150 000 nouveaux emplois (2031)
- Espaces et ressources financières limités

2. Optimiser et développer les réseaux pour :

- Soutenir la mobilité des personnes et des marchandises
- Favoriser une consolidation de l'urbanisation

3. Protéger et valoriser les atouts naturels et bâtis pour :

- Renforcer l'attractivité de la région

Le PMAD

- Premier plan d'aménagement et de développement à l'échelle de la région du Grand Montréal.
- Entrée en vigueur en mars 2012
- Modification pour y intégrer le REM en mai 2018

Des objectifs ambitieux

AMÉNAGEMENT

GÉRER LA CROISSANCE - DENSIFIER

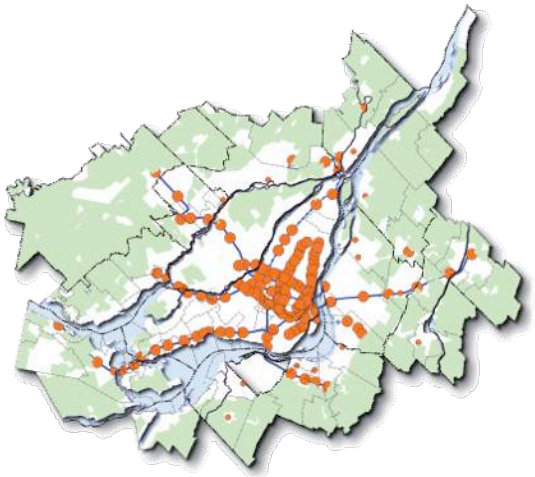

40 %

40 % TOD,
60 % SI L'OFFRE TC AUGMENTE DAVANTAGE

TRANSPORT

INVESTISSEMENTS MASSIFS DANS LE TRANSPORT EN COMMUN (23 G$CA)

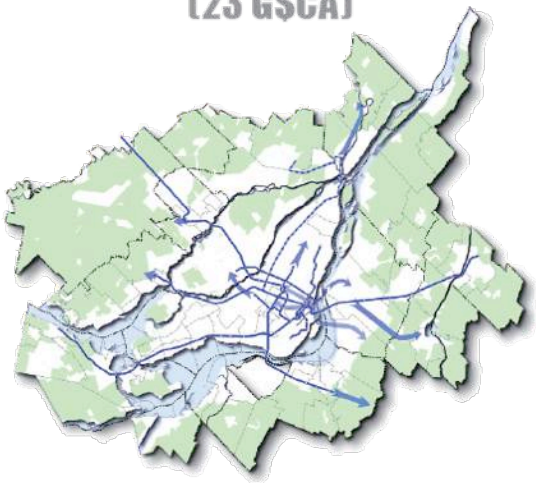

35 %

AUGMENTER LA PART MODALE DU TC À 35 % D'ICI 2031

ENVIRONNEMENT

TRAME VERTE ET BLEUE (150 M$CA)

17 %

PROTÉGER 17 % DU TERRITOIRE (NAGOYA)

Consolidation du territoire hors TOD

Le PMAD vise également l'optimisation du développement urbain à l'extérieur des aires TOD afin de favoriser la préservation des milieux naturels et agricoles.

Pour ce faire, des seuils de densité progressifs dans le temps sont proposés afin de permettre une adaptation graduelle. Les seuils de densité en Couronne Nord sont les suivants:

	Seuil minimal de densité brute hors TOD (log./ha)			
	2011-2016	2017-2021	2022-2026	2027-2031
Deux-Montagnes	17	19	21	23
L'Assomption	19	21	23	25
Les Moulins	18	20	22	24
Mirabel	18	20	22	24
Thérèse-De Blainville	21	23	25	27

Les TOD
Principes et objectifs

En favorisant le développement à distance de marche des points d'accès du transport collectif, les quartiers TOD profitent à l'amélioration de la qualité de vie urbaine et contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs :

- Augmentation du nombre de ménages et d'emplois dans l'aire d'influence du réseau de transport collectif afin d'améliorer l'accès aux emplois à un plus grand nombre de travailleurs;
- Réduction des impact de l'élargissement de l'empreinte urbaine sur les milieux naturels et agricoles;
- Amélioration de la santé publique;
- Optimisation des investissements publics;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la congestion routière;
- Amélioration de l'accessibilité par transport collectif et actif aux services de proximité.

Identification des aires TOD

- Identification d'un réseau de transport en commun métropolitain structurant.
- Identification et planification de 159 aires TOD (incluant REM) pour y concentrer 40 % à 60 % de la croissance des ménages d'ici 2031.

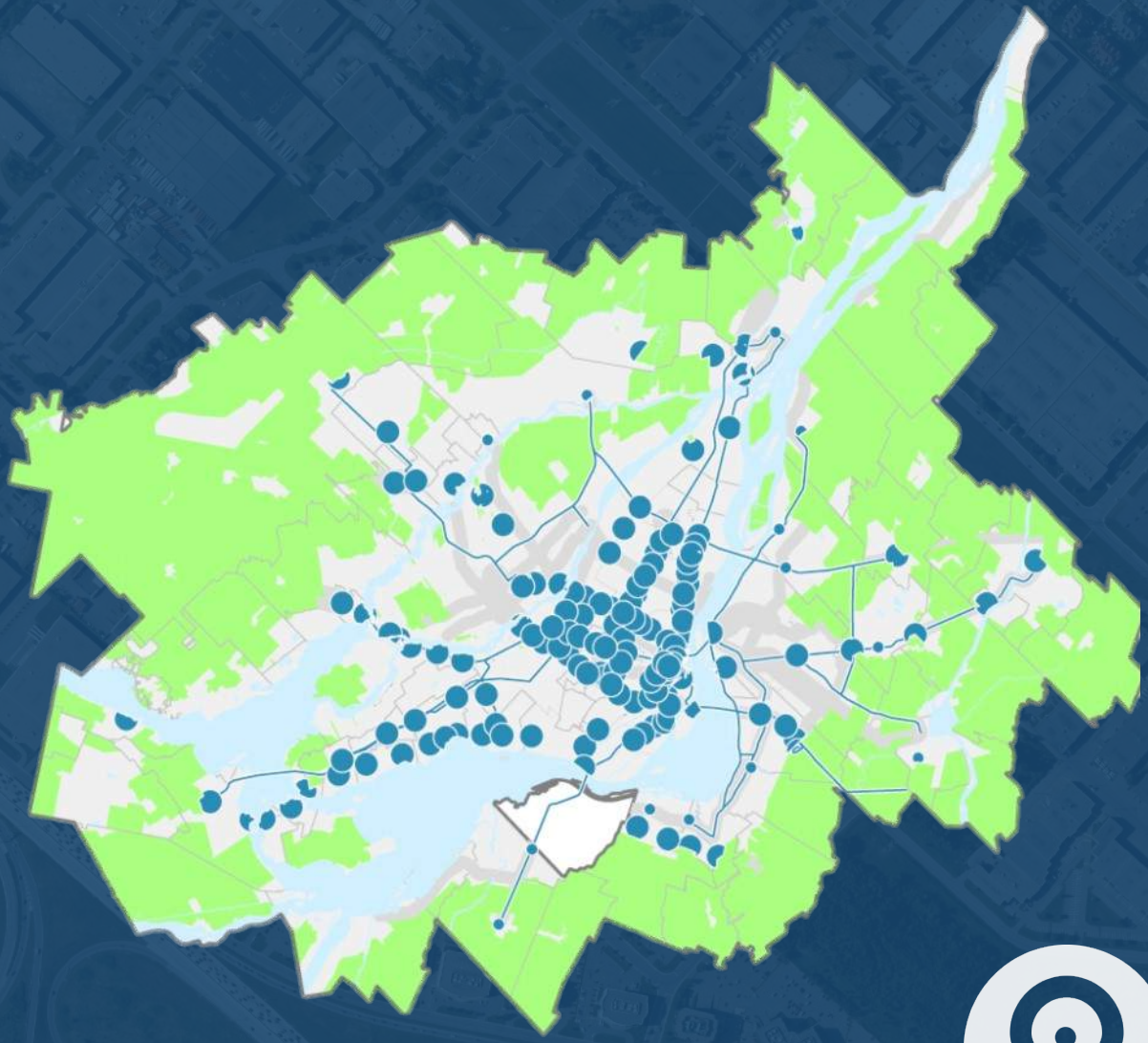

Seuil minimal de densité des aires TOD selon le mode de transport collectif

Densités en logements à l'hectare brut

Métro ou REM	Train de banlieue	Tramway ou bus
150 log/ha	110 log/ha	80 log/ha
110 log/ha	80 log/ha	60 log/ha
80 log/ha	60 log/ha	40 log/ha
60 log/ha	40 log/ha	30 log/ha

Amélioration du service de transport collectif avec l'arrivée du REM

	Train de banlieue actuel	**REM**
Nombre de départs en période de pointe du matin (6h à 9h)	6	36
Capacité maximale par départ	1 900 personnes	780 personnes
Charge maximale	11 400	28 080

Source : Réseau express métropolitain, 4 mai 2018, « Le REM, capacité et places assises : démêlons les chiffres », en ligne (https://rem.info/fr/actualites/rem-capacite-places-assises-demelons-les-chiffres) , page consultée le 26 février 2019. Traitement CMM.

Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD

Pour accompagner les municipalités dans la planification des aires TOD sur leur territoire, la CMM a mis en place le *Programme d'aide à la conception de l'aménagement des aires TOD*. Le programme permet aux municipalités d'obtenir un financement pour l'élaboration d'une planification détaillée ou pour réaliser une étude.

Nombre de projets réalisés ou en cours :

- Phase pilote : 6 projets dans autant de municipalités
- Phase I : 11 projets dans 10 municipalités
- Phase II (en cours) : 18 projets dans 11 municipalités

Présentation de la MRC

Mme Nicole Loiselle

Source : Google Earth

MRC
Deux-Montagnes

PLANIFICATION RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

CONSULTATION PUBLIQUE
SECTEUR GRAND-MOULIN
28 février 2019

PRÉSENTATION DE LA MRC

- Basses-Laurentides/couronne Nord de Montréal (CMM)
- **7 municipalités :**

  Saint-Eustache Sainte-Marthe-sur-le-Lac Saint-Joseph-du-Lac Oka
  Deux-Montagnes Pointe-Calumet Saint-Placide

- **240 km²**
- **100 000 hab.**
- **38 000 ménages**
- Croissance démographique : **1,6 %**
- Population vieillissante
- Ménages consacrant ≥30 % du revenu au logement : **18 %**

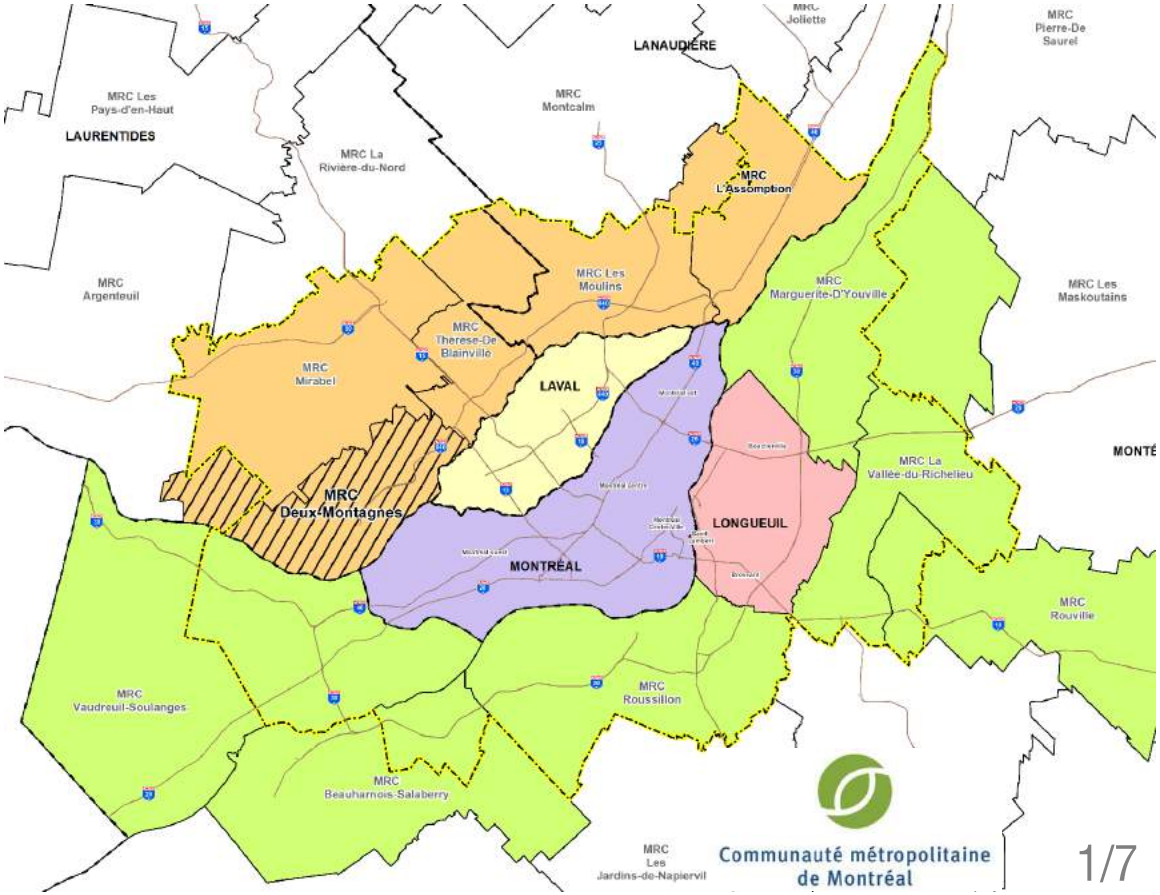

THÉMATIQUES ABORDÉES AU SAD

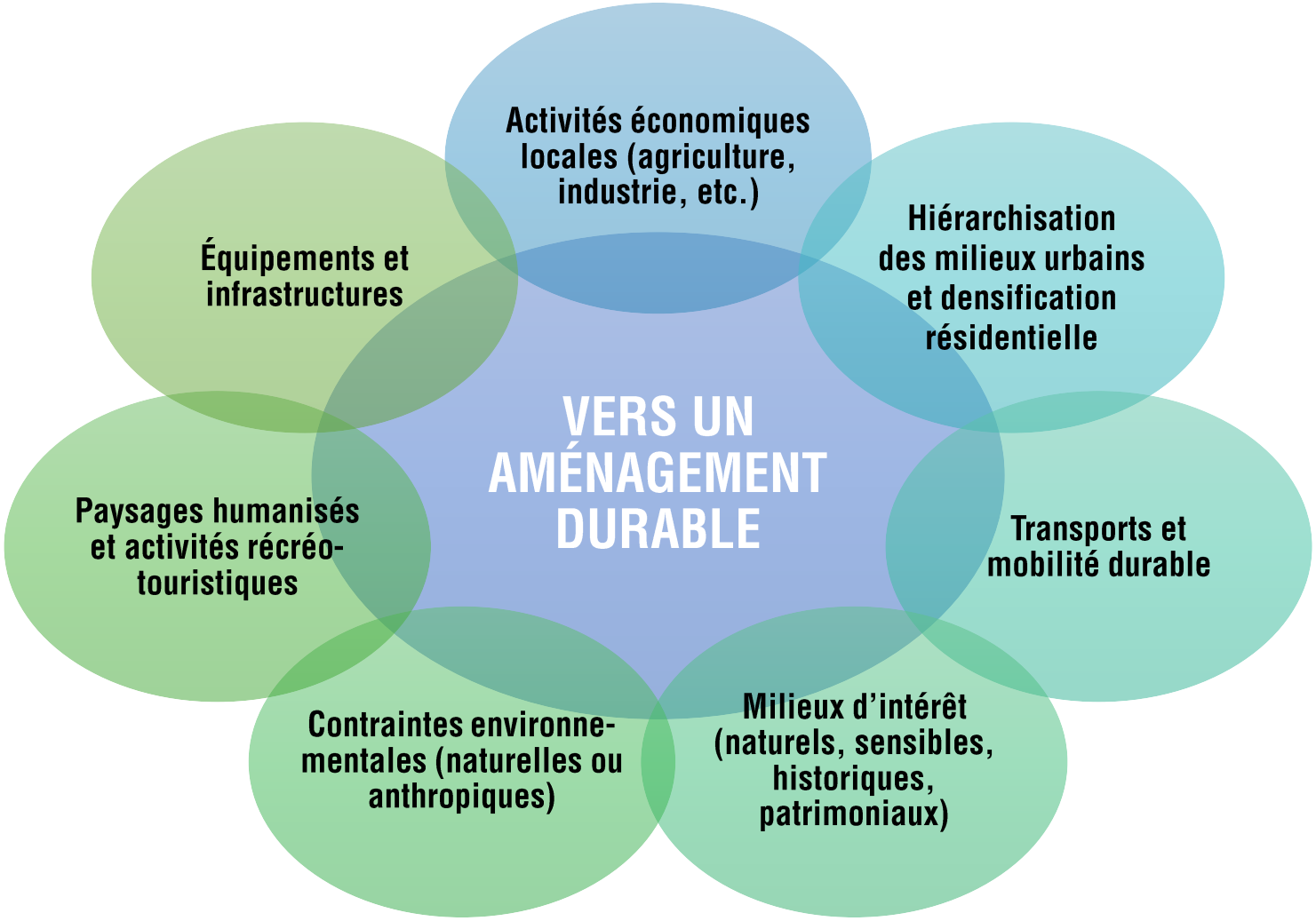

CONTEXTE ET ENJEUX D'URBANISATION

OBJECTIFS DE PLANIFICATION MÉTROPOLITAINS

- Orienter 40 % de la croissance des ménages dans les aires TOD
- Hausser à 30 % la part modale du transport en commun d'ici 2021 (35 % d'ici 2031)

ENJEUX RÉGIONAUX

Urbanisation optimale de l'espace dans le respect des caractéristiques du milieu

Gestion de l'expansion urbaine par la consolidation du développement

Diversification de l'offre urbaine

Renforcement de l'attractivité des points et des axes structurants

GRANDES ORIENTATIONS

URBANISATION ET ORGANISATION DES TRANSPORTS

Grandes orientations

- Poursuivre le développement et la densification des fonctions urbaines dans la continuité des secteurs urbanisés tout en stimulant la réutilisation du tissu existant.
- Accroître la capacité d'attraction et de rétention du milieu urbain en travaillant à diversifier l'offre urbaine et à renforcer les pôles et les axes structurants.
- Participer au développement de secteurs résidentiels s'intégrant harmonieusement aux caractéristiques environnementales du territoire.
- Soutenir le développement de l'offre de transport collectif et actif au moyen d'un aménagement approprié du territoire.

DENSITÉ RÉSIDENTIELLE EN ZONE URBAINE

Perspectives démographiques :

~7 300 ménages additionnels d'ici 2031 à l'échelle de la MRC

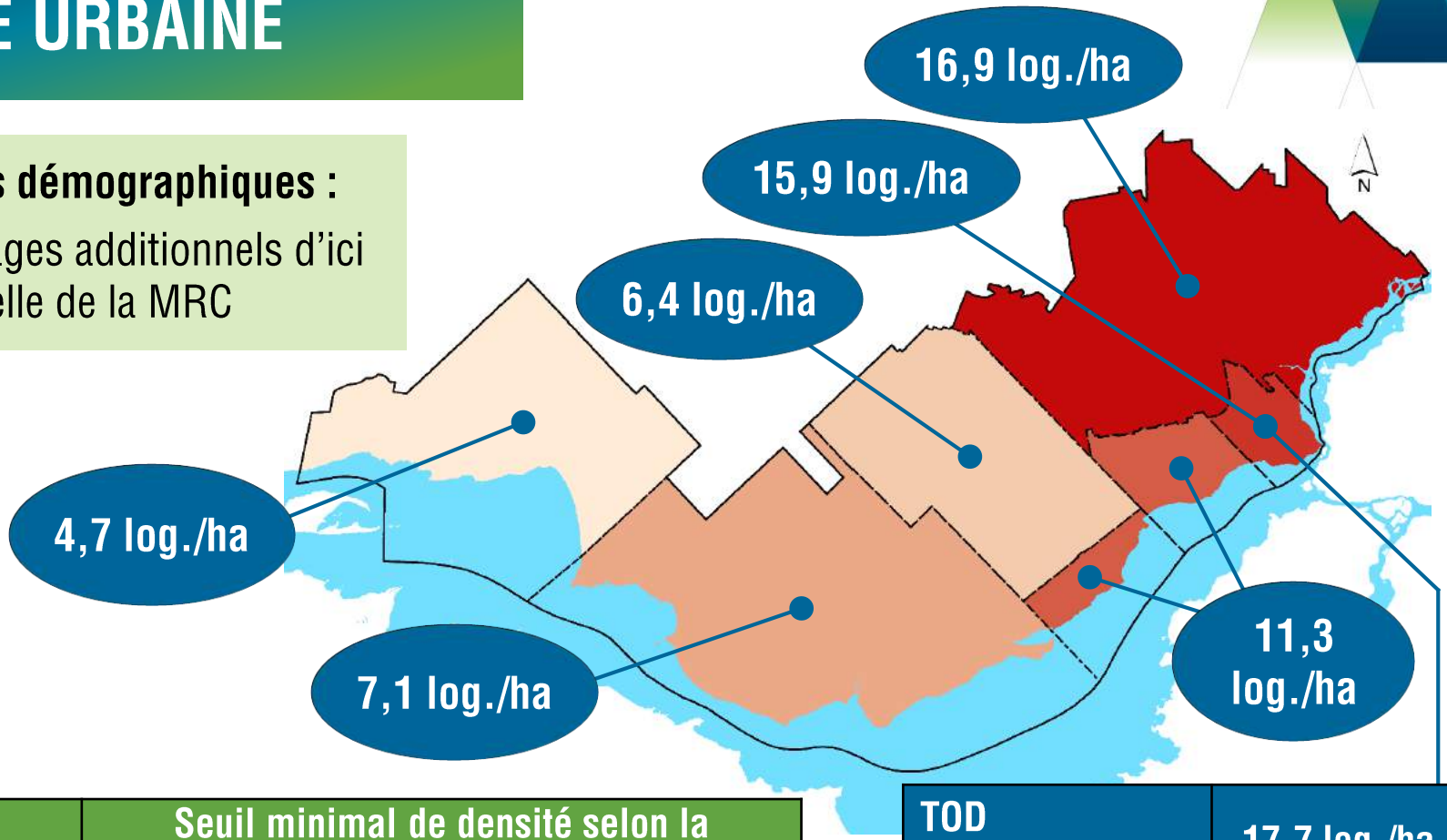

Secteur		Seuil minimal de densité selon la période quinquennale (logements/ha)		
		2017-2021	2022-2026	2027-2031
CMM	TOD	60	60	60
	Hors TOD	19	21	23
Hors CMM		9	11	13

TOD Deux-Montagnes	17,7 log./ha
TOD Grand Moulin	15,4 log./ha
TOD total	16,7 log./ha

APPLICATION DES CIBLES DE DENSITÉ

Définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace :

3 catégories :

- **Espaces propices au développement** (espace vacant de superficie ≥ 830 m^2 présentant un potentiel pour l'accueil d'un projet résidentiel ou mixte)
- **Espaces propices au redéveloppement** (espace sous-utilisé déjà occupé à des fins résidentielles de superficie ≥ 1665 m^2 présentant un potentiel pour l'accueil d'un projet résidentiel ou mixte)
- **Espaces propices à la requalification** (espace déjà occupé à des fins non résidentielles présentant un potentiel pour l'accueil d'un projet résidentiel ou mixte et requérant un changement de vocation)

La MRC laisse aux municipalités le soin de raffiner l'identification de l'aire d'application des seuils de densité en fonction des caractéristiques et des opportunités de densification du milieu.

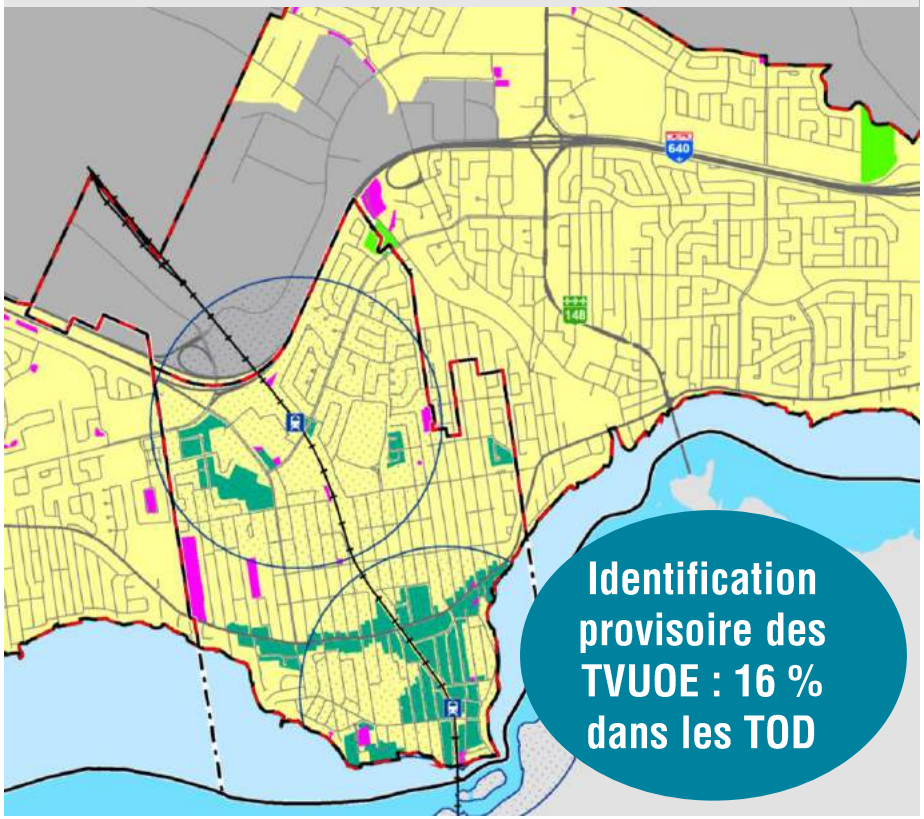

PLANIFICATION DÉTAILLÉE AMÉNAGEMENT/TRANSPORT

Gare Grand-Moulin
© Google Earth

© MRC2M

Boulevard du Lac
© MRC2M

Deux-Montagnes
© Google Earth

Présentation de la Ville de Deux-Montagne

Mme Nathalie Lavoie
Me Jacques Robichaud

Source : Google Earth

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Deux-Montagnes en pleine régénération urbaine

Présentation aux citoyens 28 février 2019

Ville de Deux-Montagnes

Paliers décisionnels en urbanisme

LAU
(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

→ Québec

PMAD
(Plan métropolitain d'aménagement et de développement)

→ Communauté métropolitaine de Montréal

SAD
(Schéma d'aménagement et de développement)

→ MRC Deux-Montagnes – Développement économique

PLAN D'URBANISME
(Incluant le Programme particulier d'urbanisme PPU)

→ Ville de Deux-Montagnes

La régénération urbaine

- Avant les années 50 Deux-Montagnes est une communauté estivale au bord de deux magnifiques plans d'eau;
- Après les années 50 des transformations du cadre bâti débutent, des maisons d'été sont transformées en résidences permanentes;
- 2012- PMAD;
- 2013- PPU Grand-Moulin suite au PMAD 2012;
- 2017- Annonce du REM;
- 2018- Modification au PMAD;
- 2018- Entrée en vigueur de la redevance du REM;
- 2018- Ville de Deux-Montagnes modifie son PPU;
- 2018- Réflexion sur la façon dont se fera la tansformation de l'aire TOD.

- Pour assurer un bon encadrement du développement, du redéveloppement et de la requalification dans un secteur défini comme son centre ville, **la Ville de Deux-Montagnes a considéré que le PPU est encore aujourd'hui le meilleur outil pour l'aménagement de l'Aire TOD Grand-Moulin.**
- **Le PIIA quant à lui est un autre outil en urbanisme tout désigné lorsque le milieu est caractérisé par une grande diversité du cadre bâti** et lorsque le milieu, en mutation, est caractérisé par de nombreuses transformations.
- **Tous ces outils nous permettront d'atteindre l'objectif de créer un milieu de vie dynamique et durable.**

Photos du secteur en transformation

- Photos de la 8e avenue et alentours de la gare

122, 8e Avenue

49, 8e Avenue

37, 8e Avenue

104 Saint-Jude

10, 8e Avenue

Le programme particulier d'urbanisme (PPU)

Le PPU est une composante du plan d'urbanisme. Ce dernier réfère à la planification de l'ensemble du territoire municipal tandis que le **PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification de certains secteurs qui suscitent une attention plus particulière de la part du conseil municipal**.

La Ville de Deux-Montagnes considère que l'adoption du PPU constitue la meilleure option pour encadrer le redéveloppement aux abords de la gare Grand-Moulin, notamment, sur la 8e Avenue, le chemin Rockland, le chemin d'Oka et une partie du boulevard du Lac.

Considérant les seuils minimaux de densification modifiés de la CMM, aux prises avec une pénurie de terrains vacants et faisant face à une stagnation de l'activité économique sur le chemin d'Oka, **la municipalité constate qu'un effort de planification est nécessaire pour insuffler un renouveau à la communauté et se conformer aux obligations régionales.**

Limites du territoire du PPU Grand-Moulin

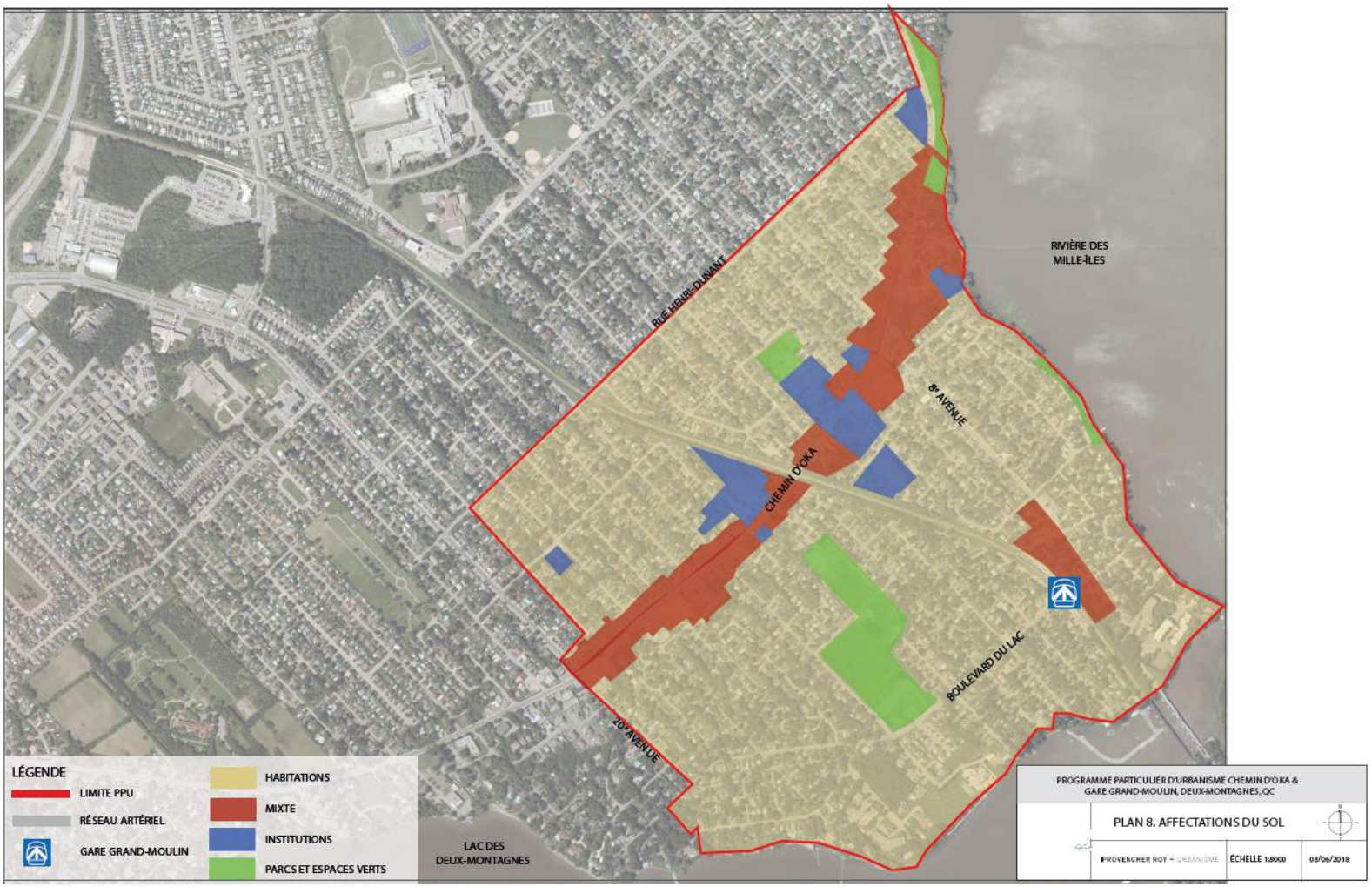

Actions suivant la modification du PPU Grand-Moulin – été 2018

- Le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes décide de faire un focus groupe avec les citoyens de différentes sphères de la ville. Commerçants, membre de groupe communautaire, membres du CCU. **Cette rencontre a eu lieu le 31 mai 2018**.
- De cette rencontre découle une modification au règlement de zonage no 1369, pour ajuster les grilles d'usages et normes du secteur Gare Grand-Moulin pour assurer l'atteinte des seuils minimaux de densification de la CMM;
- Consultation publique tenue selon les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Adoption du règlement modificateur;
- Mobilisation citoyenne décembre 2018
- Nouvelle modification au règlement de zonage;
- Avis de motion et premier projet de règlement, janvier 2019;
- Consultations publiques 28 février et 20 mars;
- **Suite aux consultations et aux recommandations de Vivre en ville, la ville pourrait modifier de nouveau le règlement proposé.**

PPU Concept d'organisation spatiale

Répartition des usages et hauteurs de bâtiments à l'intérieur du PPU Grand-Moulin

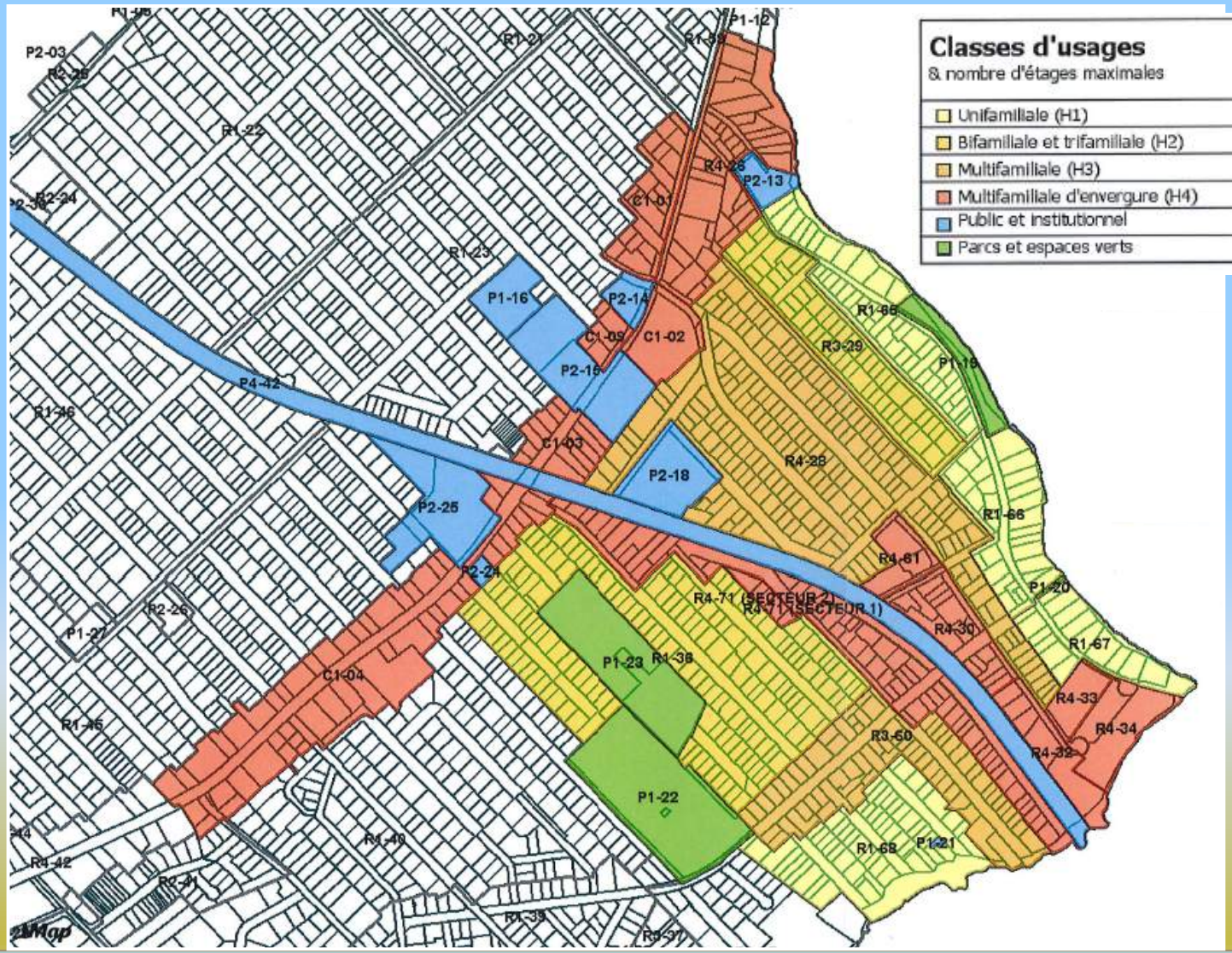

Classes d'usages
& nombre d'étages maximales

Unifamiliale (H1)	2 étages max
Bifamiliale et trifamiliale (H2)	3 étages max
Multifamiliale (H3)	4 étages max
Multifamiliale d'envergure (H4)	5 à 8 étages max (Ch. d'Oka)
Public et institutionnel	
Parcs et espaces verts	

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)

Le PIIA sert:

- Lorsqu'une ville désire **régir la qualité des projets d'insertion car il s'agit d'un enjeu important**;
- Car **le milieu est déstructuré**;
- Car **le milieu est très diversifié au niveau architectural**;

Guide PIIA- Ville de Deux-Montagnes

- Insertion à un bâtiment existant

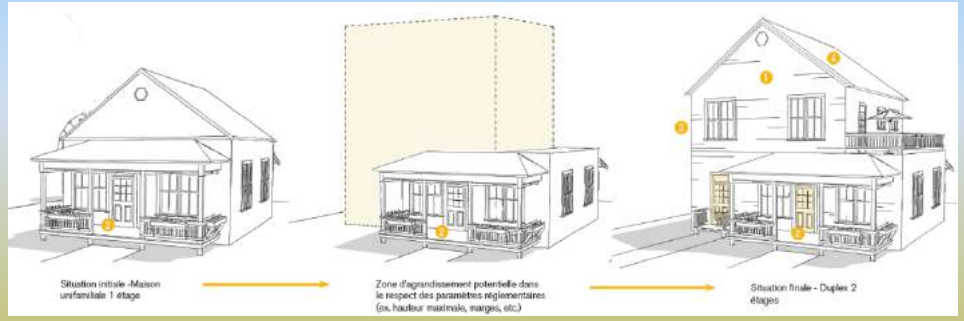

Enjeux de développement

- **Enjeu 1. Stimuler l'activité commerciale aux abords du chemin d'Oka** et aux **pourtours de la gare Grand-Moulin en favorisant une meilleure intégration des usages résidentiels et commerciaux**;

- **Enjeu 2. Procéder à une densification harmonieuse du secteur** en proposant des typologies résidentielles et commerciales diversifiées et de qualité;

- **Enjeu 3. Optimiser les réseaux de transport actif en lien avec la gare Grand-Moulin;**

- **Enjeu 4. Mettre en valeur les espaces publics riverains donnant accès aux plans d'eau** tout en bonifiant les percées visuelles vers la rivière des Mille-Îles et le lac des Deux-Montagnes;

- **Enjeu 5**. Assurer un aménagement et une gestion optimale des surfaces dédiées aux aires de stationnement hors rue autant sur les plans économique, esthétique qu'environnemental;

Orientations de développement

- **Le PPU de la gare Grand-Moulin s'appuie sur six (6) grandes orientations** qui feront en sorte que la requalification et le redéveloppement du secteur se produisent en harmonie avec la vision de la Ville de Deux-Montagnes.

  Celles-ci se traduiront par des **amendements au règlement de zonage** et au **règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale** (PIIA).

Elles sont les suivantes :

- Procéder à une requalification du tissu résidentiel le long des axes routiers structurants et **aux pourtours de la gare**;
- Stimuler l'activité économique en bordure du chemin d'Oka en favorisant la mixité fonctionnelle;
- **Diversifier l'offre de logements** pour répondre aux nouvelles réalités du marché;
- **Inciter les usagers d'un système de transport structurant à l'utilisation accrue des transports actifs et collectifs;**
- **Préserver et mettre en valeur les espaces riverains publics**;
- Favoriser une gestion écologique sur l'ensemble du territoire du PPU Grand-Moulin.

En sommes, la vision globale pour la ville de Deux-Montagnes est:

- De composer avec l'équilibre de la ***densification*** versus la vie de banlieue;
- De **revitaliser le chemin d'Oka**;
- De repenser les abords de la nouvelle gare;
- De **créer un milieu de vie dynamique de qualité et adapté aux besoins et attentes de la collectivité**.

- D'offrir des activités permettant de profiter d'un ***magnifique plan d'eau***

- **D'assurer un développement durable dans toutes les sphères: économique, sociale et environnementale**

Cartes des zones visées par une modification de leurs limites

Zone R4-28 (avant)

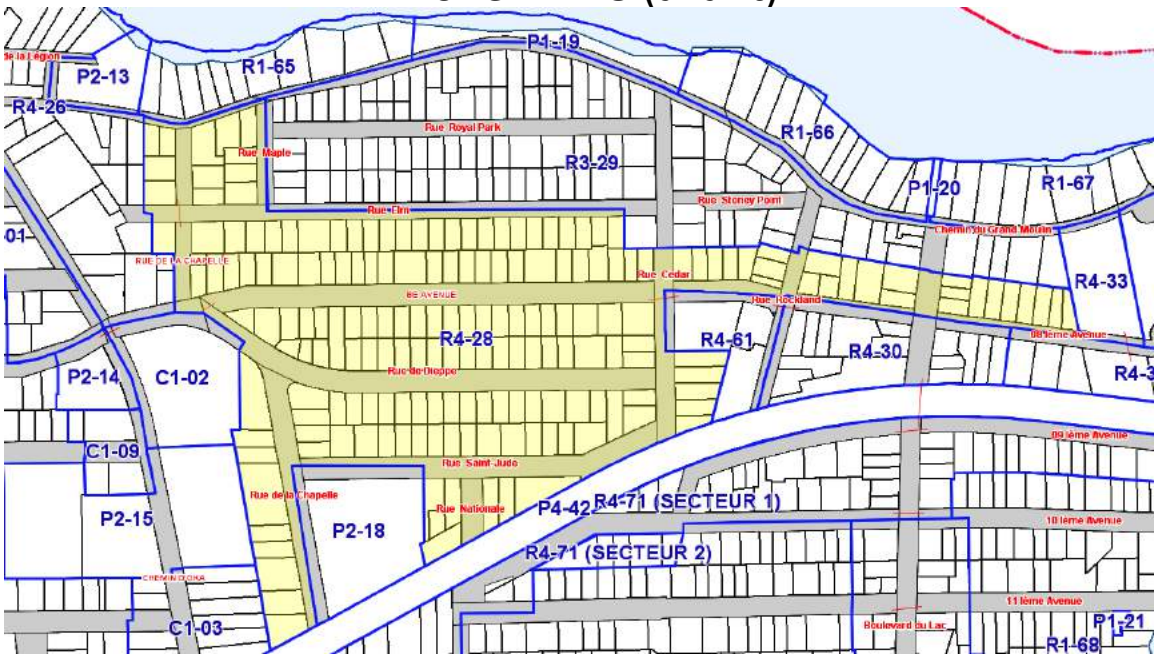

Zone R4-28 (après)

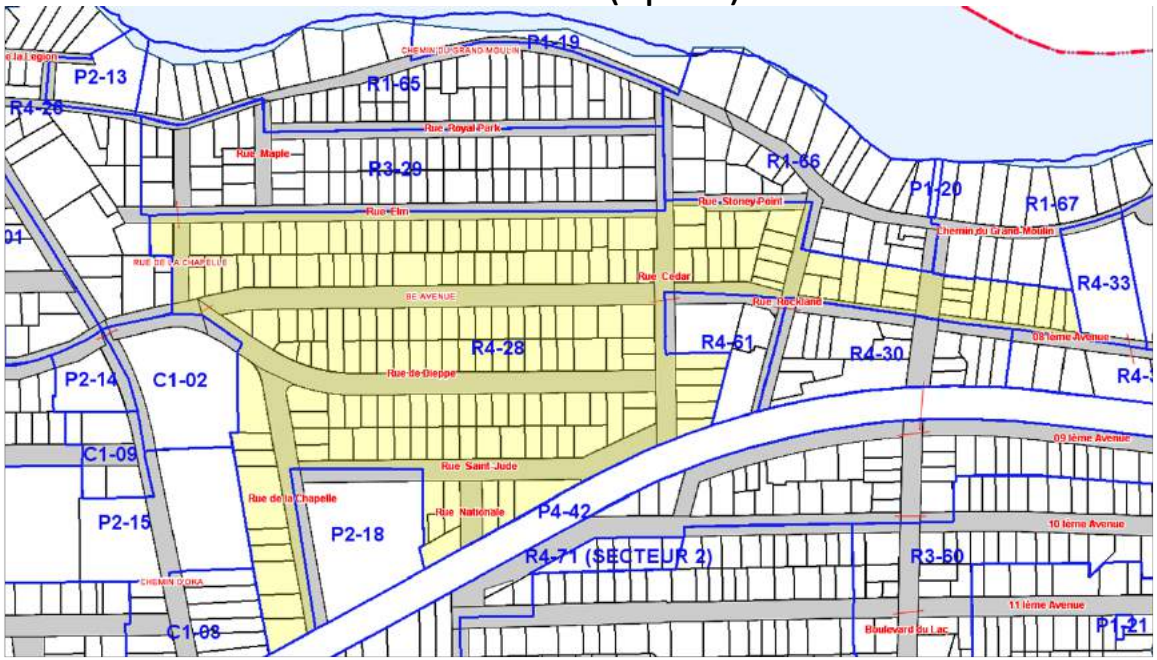

Zone R3-29 (avant)

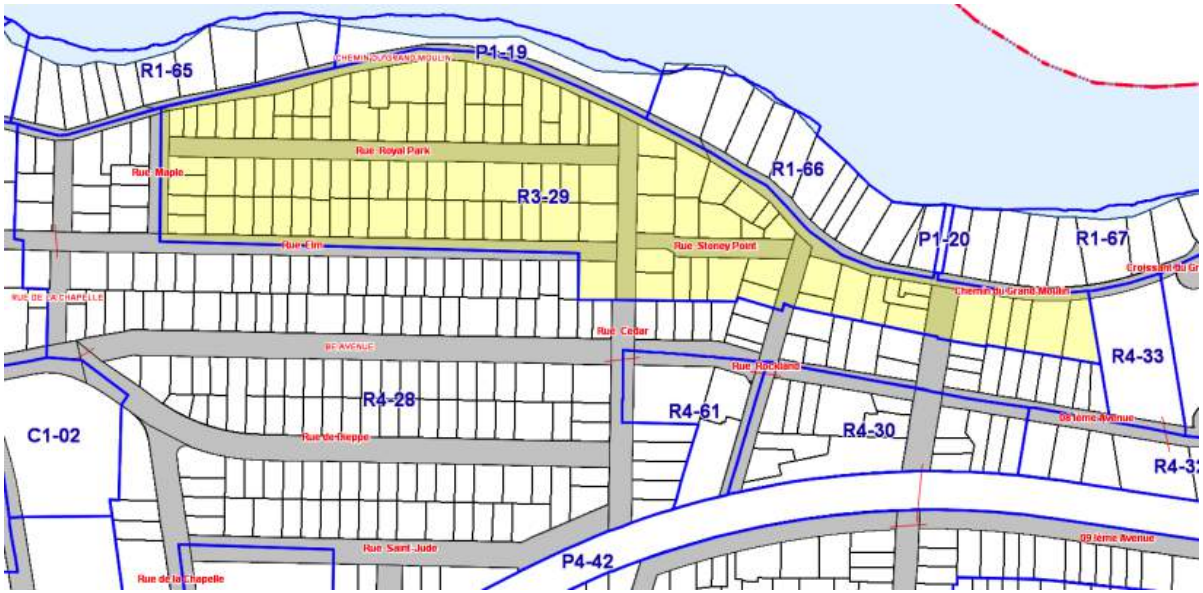

Zone R3-29 (après)

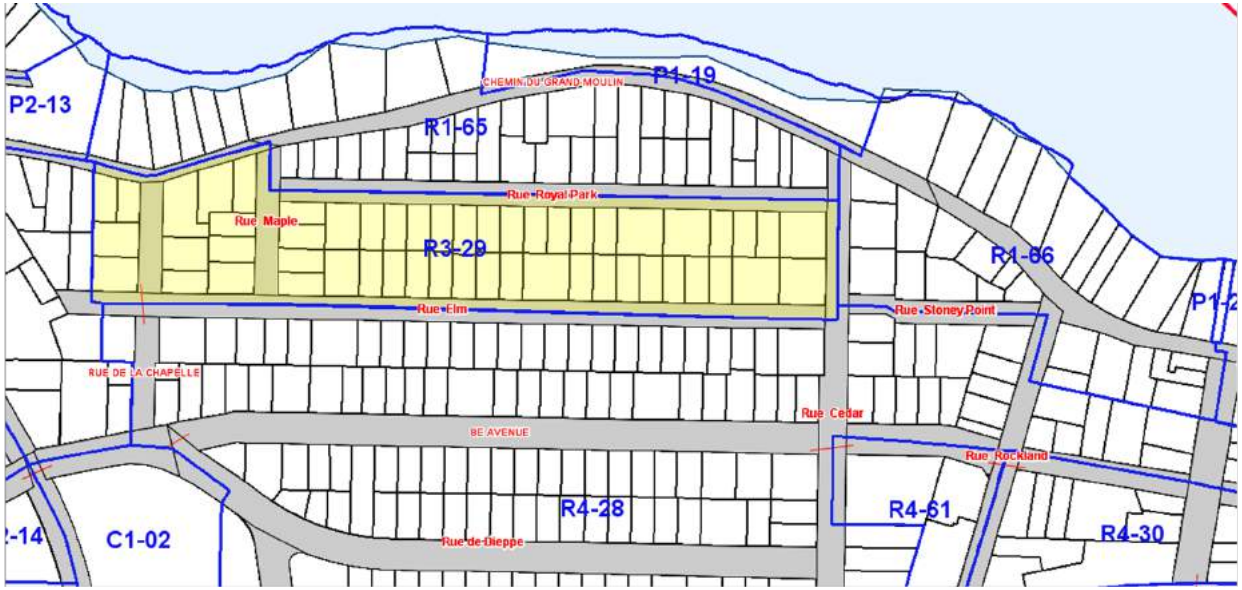

Zone R1-65 (avant)

Zone R1-65 (après)

Zone R1-66 (avant)

Zone R1-66 (après)

Zone R1-67 (avant)

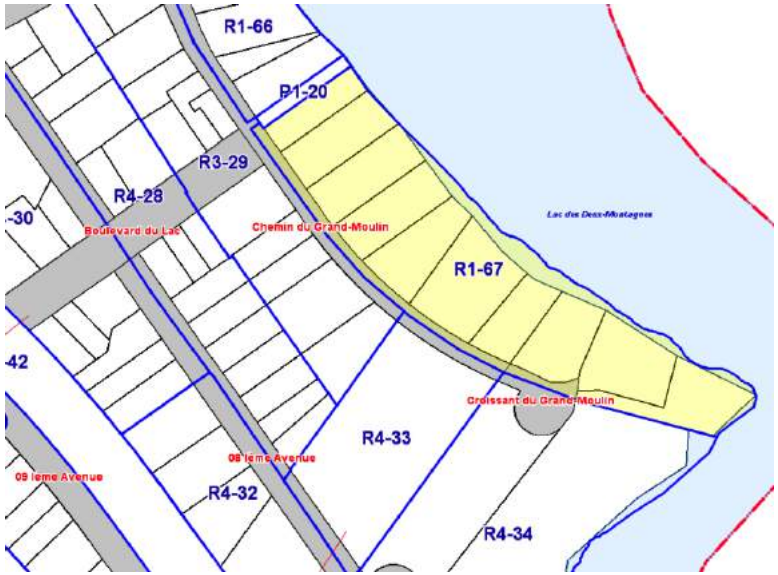

Zone R1-67 (après)

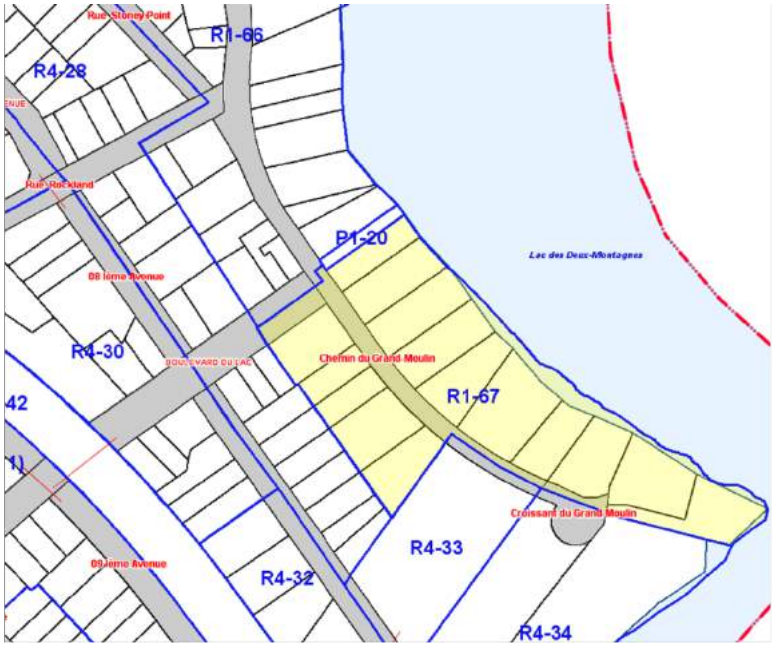

Zone R3-60 (avant)

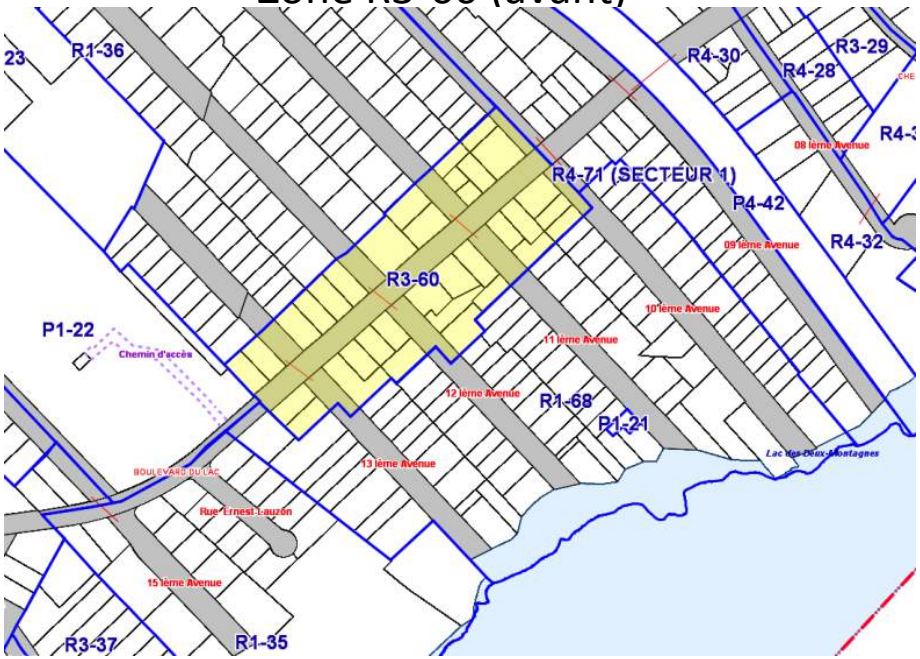

Zone R3-60 (après)

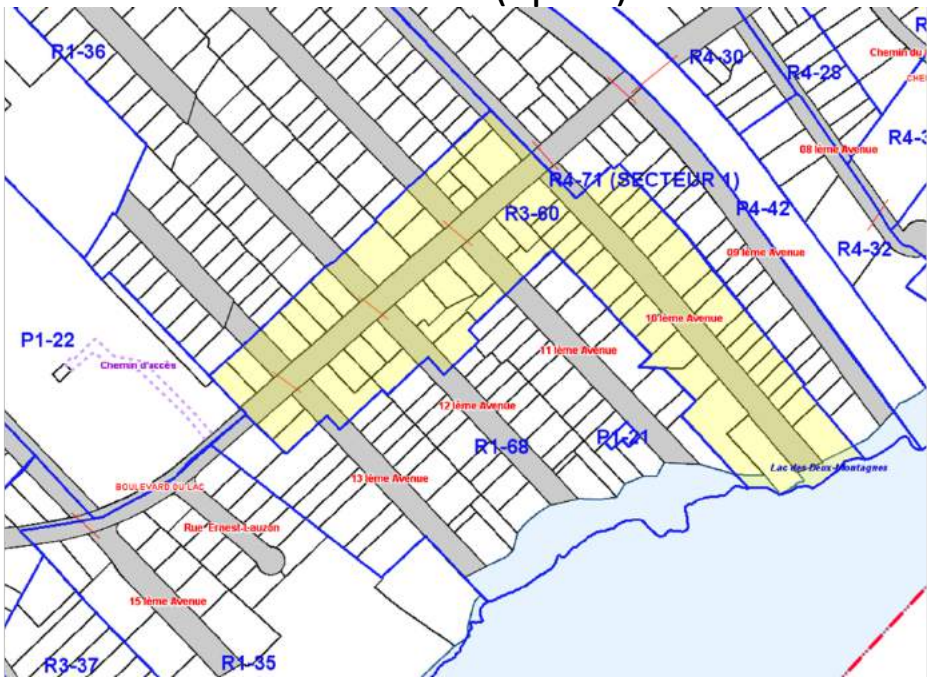

Présentation de Vivre en Ville

M. David Paradis

Source : Google Earth

Pourquoi et comment densifier?

Source : Google Earth

Quelques avantages de la densité

Composition des ménages québécois en 2016

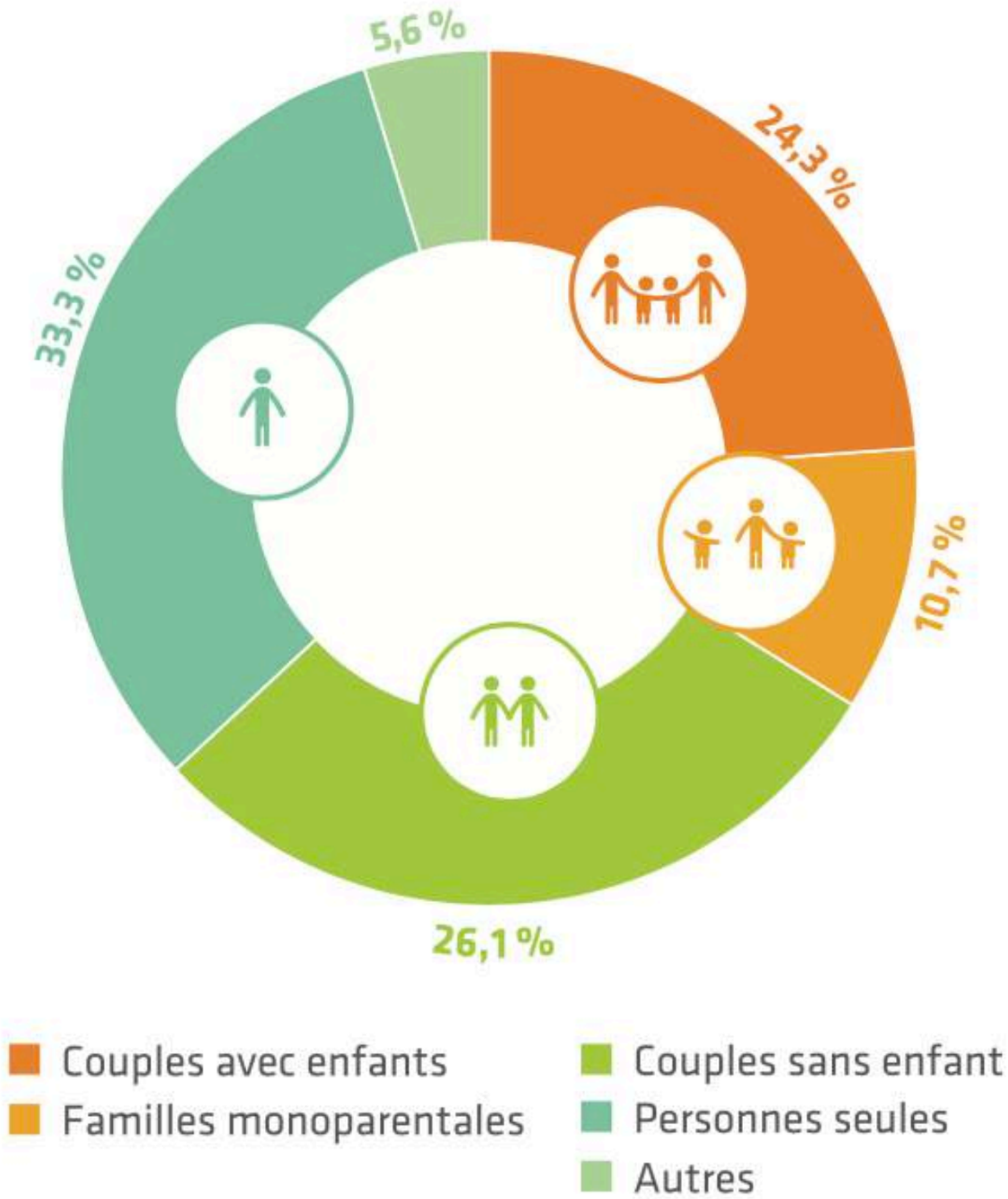

Vivre en Ville, d'après Statistique Canada (2016)

Quelques avantages de la densité

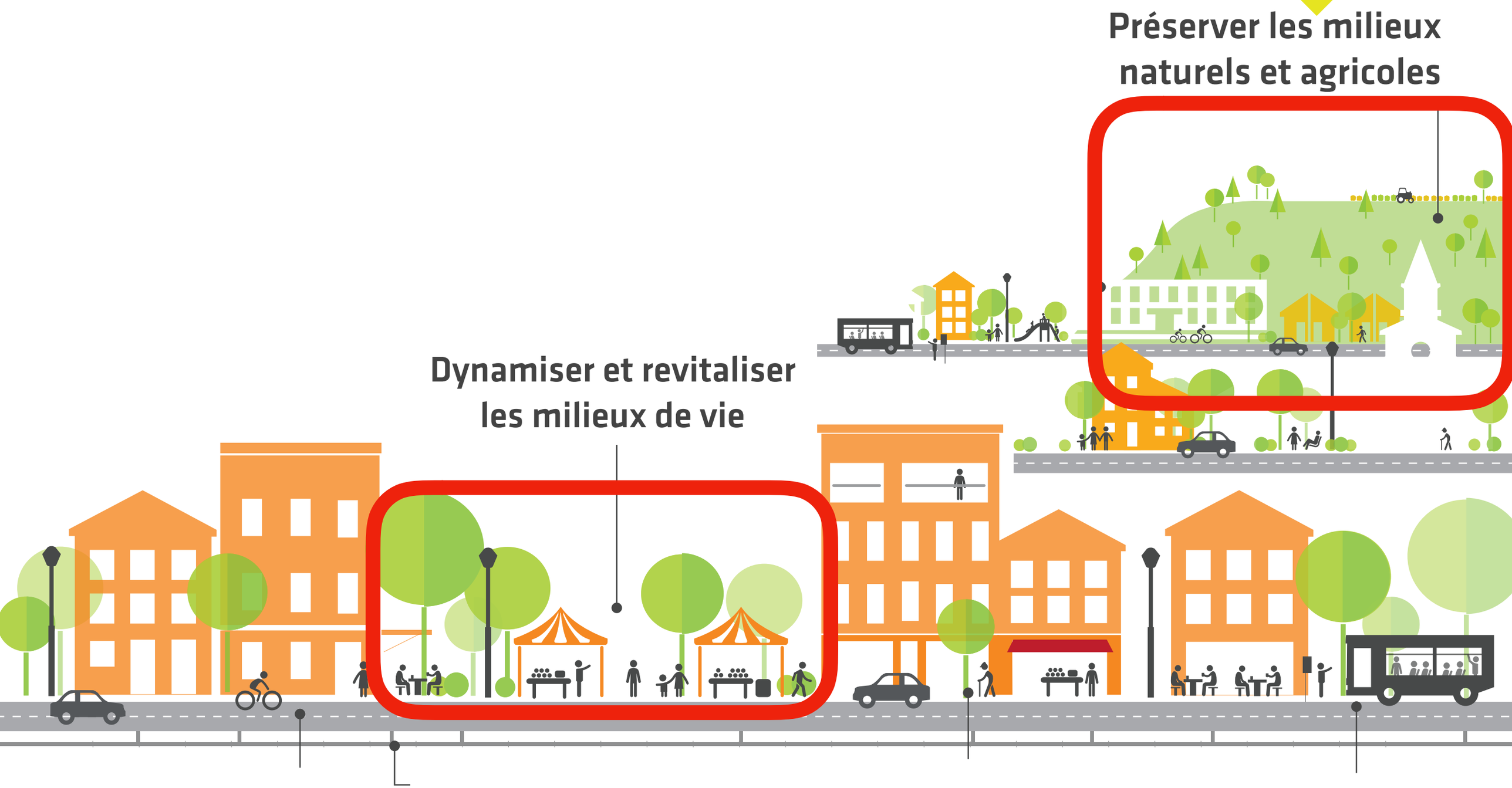

Quelques avantages de la densité

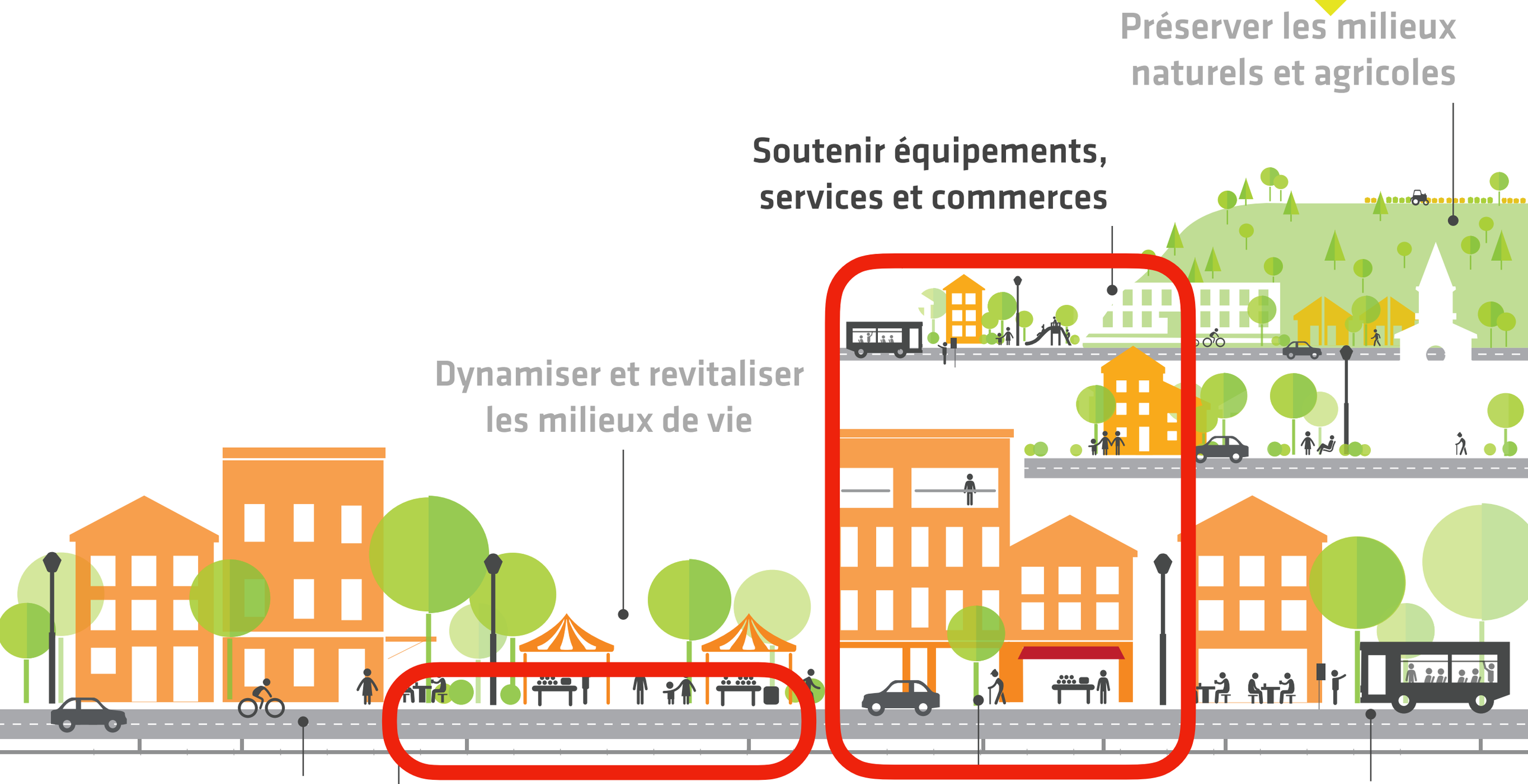

Quelques avantages de la densité

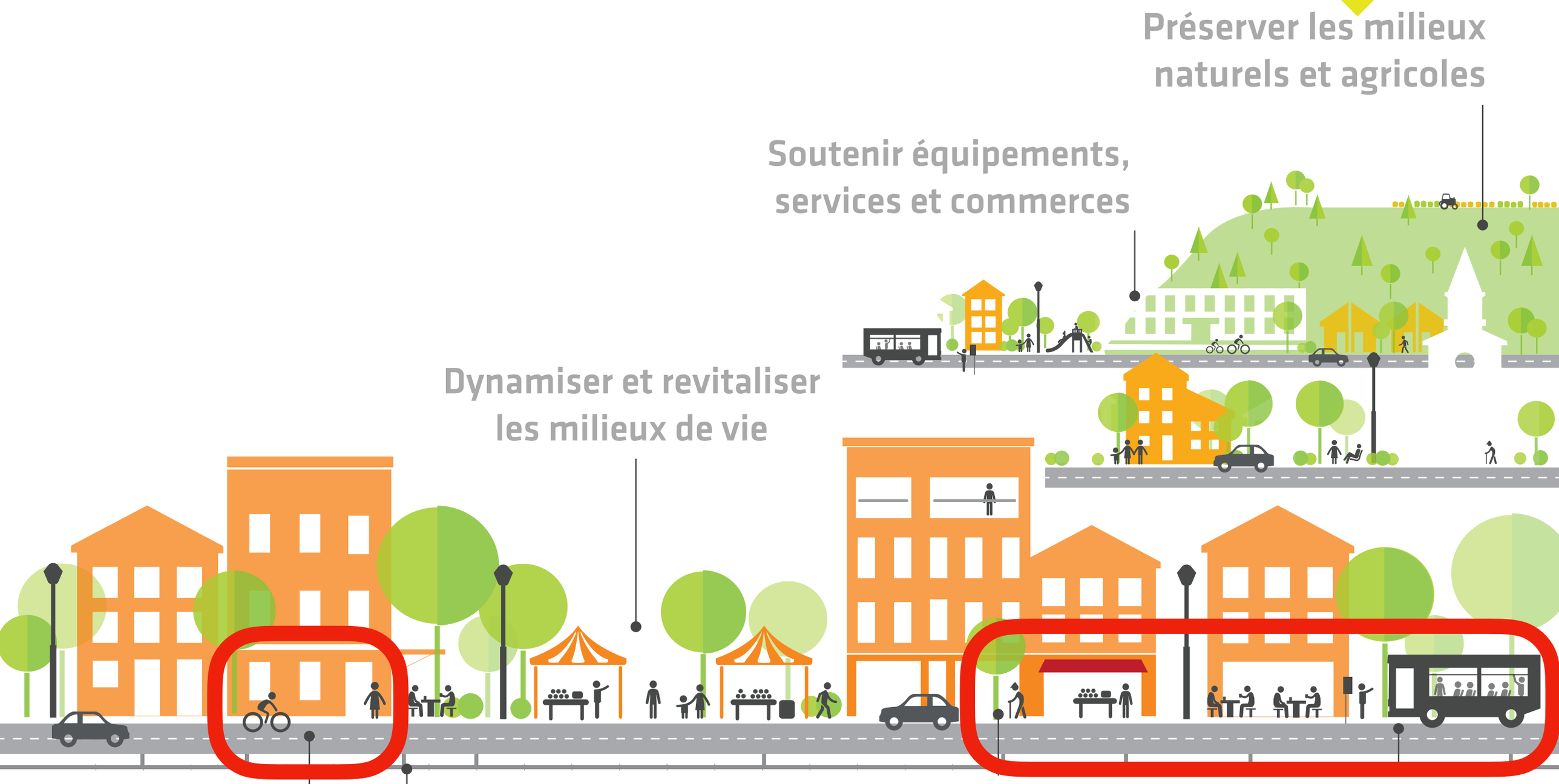

Les différentes formes de la densité

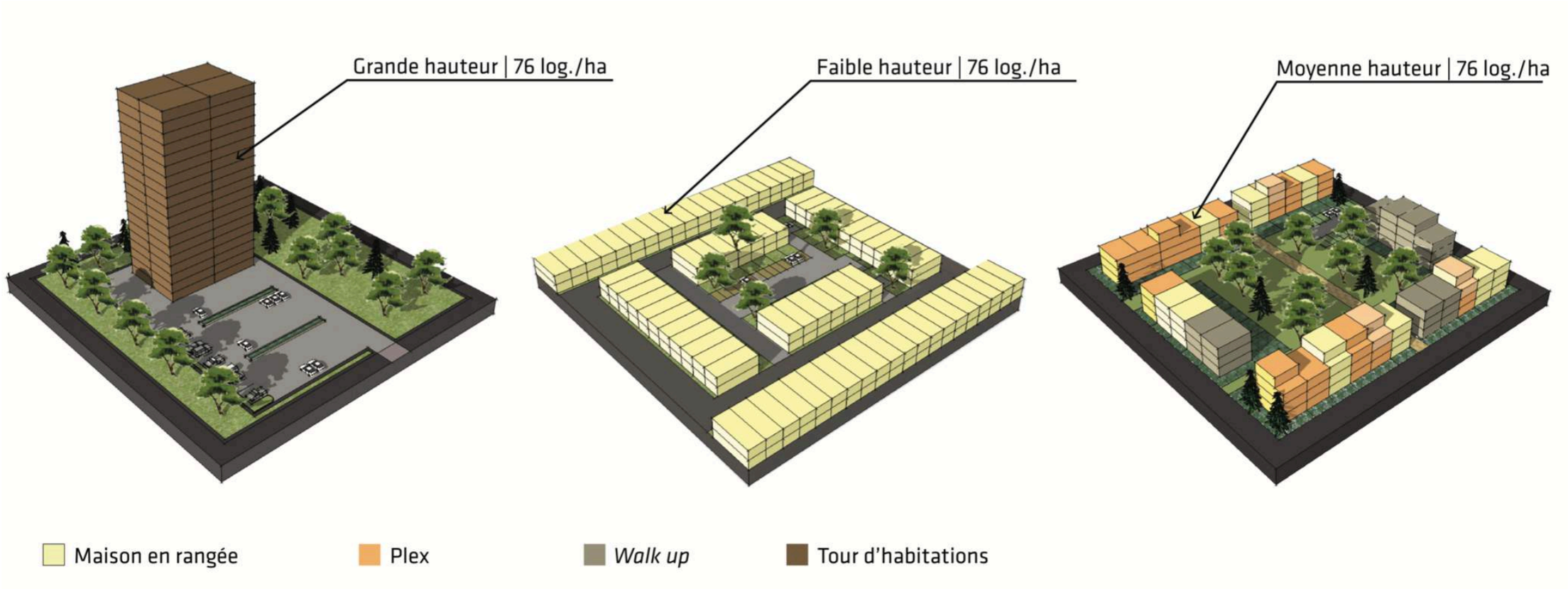

On n’est donc pas obligé d’en arriver là

Différentes alternatives sont à explorer!

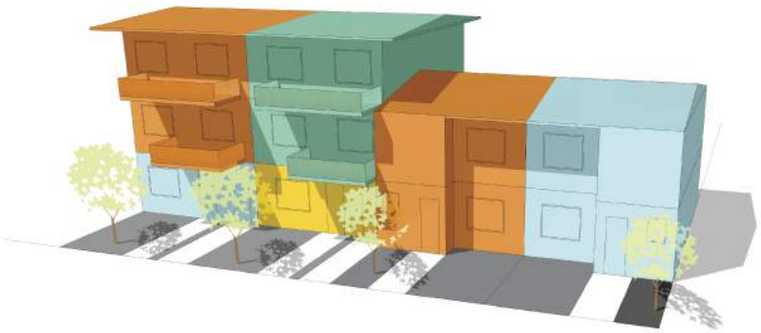

a_MAISONS EN RANGÉE SUPERPOSÉES

b_MAISONS EN RANGÉE

c_TRIPLEX

d_QUADRUPLEX ET SIXPLEX

e_MULTILOGEMENT 3 ÉTAGES ET PLUS

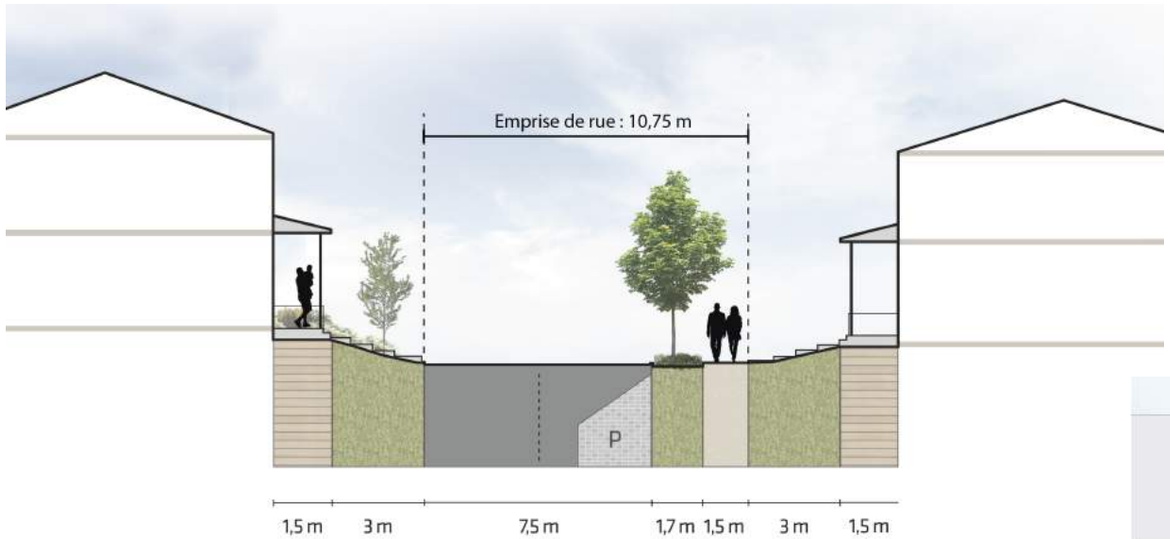

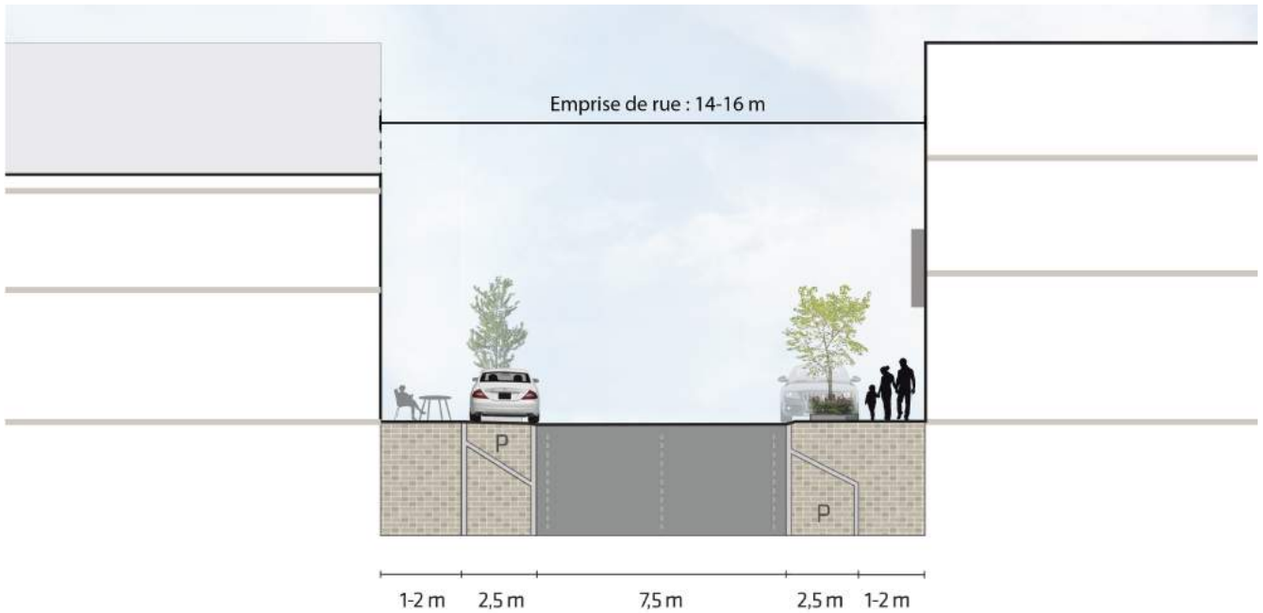

À chaque site sa solution : pas de recette unique

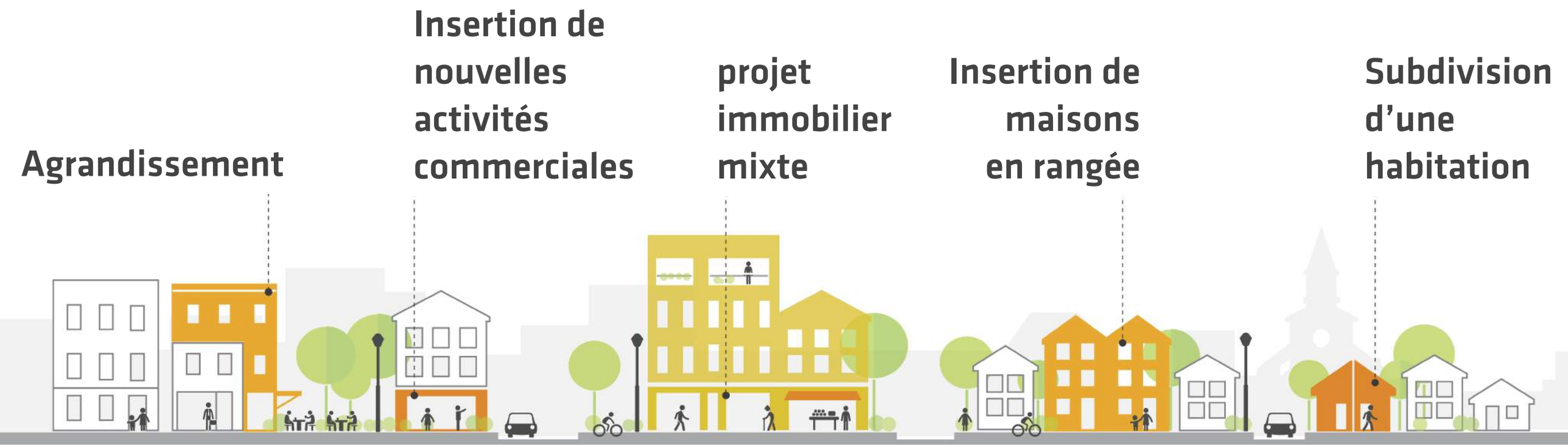

Des transformations en cours, partout au Québec

Avant

Delson

Montée des Bouleaux, Delson / Google Streetview (2007)

Des transformations en cours, partout au Québec

Montée des Bouleaux, Delson / Google Streetview (2015)

Des transformations en cours, partout au Québec

Rue du Général-Vanier (Saint-Sauveur), Québec / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

Rue du Général-Vanier (Saint-Sauveur), Québec / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

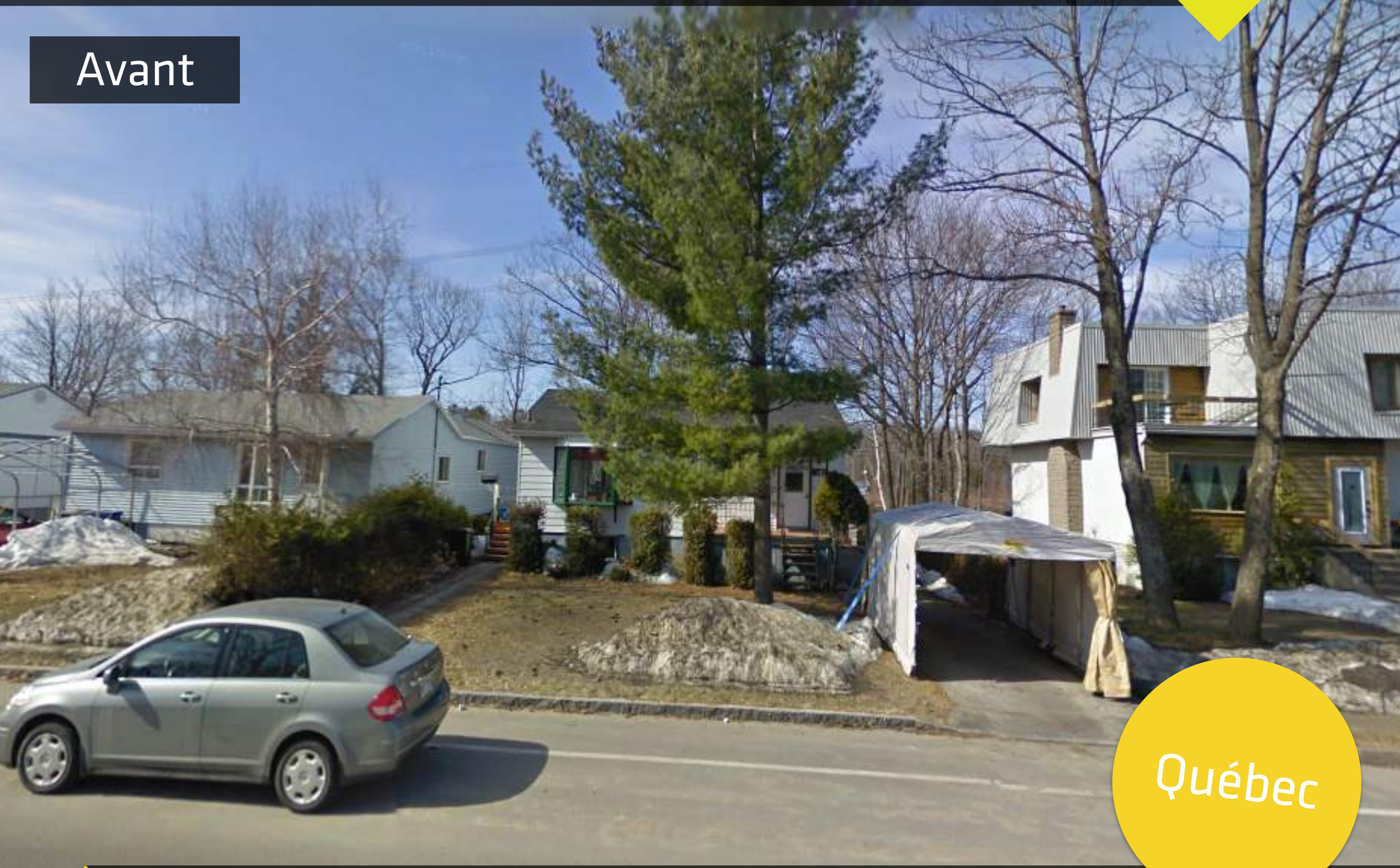

Boulevard Pie-XII (Sainte-Foy), Québec / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

Boulevard Pie-XII (Sainte-Foy), Québec / Vivre en Ville

Des transformations en cours, partout au Québec

Boulevard Marie-Victorin / rue Brébeuf, Sainte-Catherine / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

Après

Sainte-Catherine

Boulevard Marie-Victorin / rue Brébeuf, Sainte-Catherine / Vivre en Ville

Des transformations en cours, partout au Québec

8e Avenue, Deux-Montagnes (2013)/ Google Streetview

8e Avenue, Deux-Montagnes (2018)/ Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

Secteur Rabastalière/Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

Secteur Rabastalière/Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

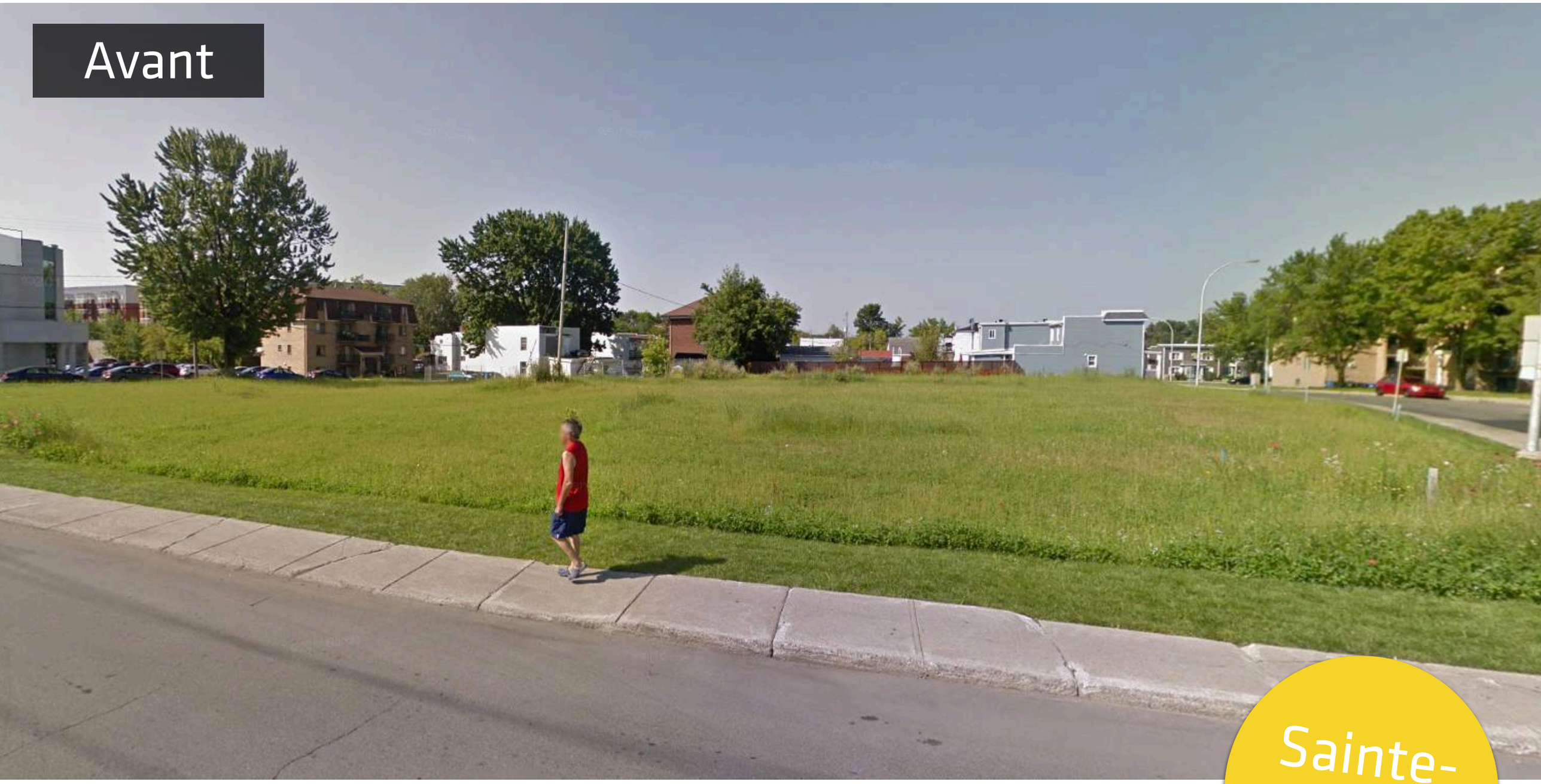

Sainte-Thérèse

Îlot Turgeon, Ville de Sainte-Thérèse (2018) / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

Sainte-Thérèse

Des transformations en cours, partout au Québec

2009

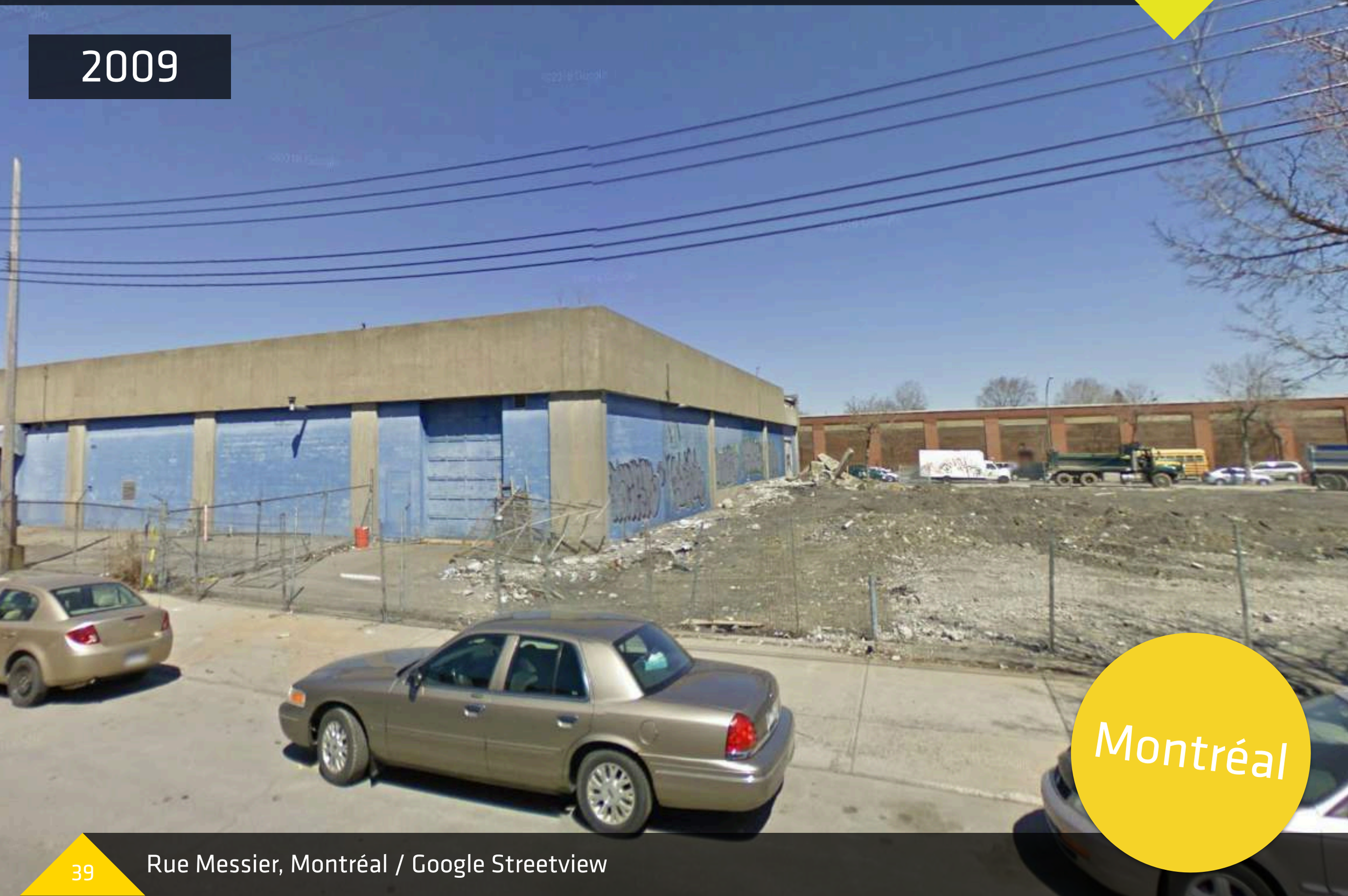

Montréal

Rue Messier, Montréal / Google Streetview

Des transformations en cours, partout au Québec

2017

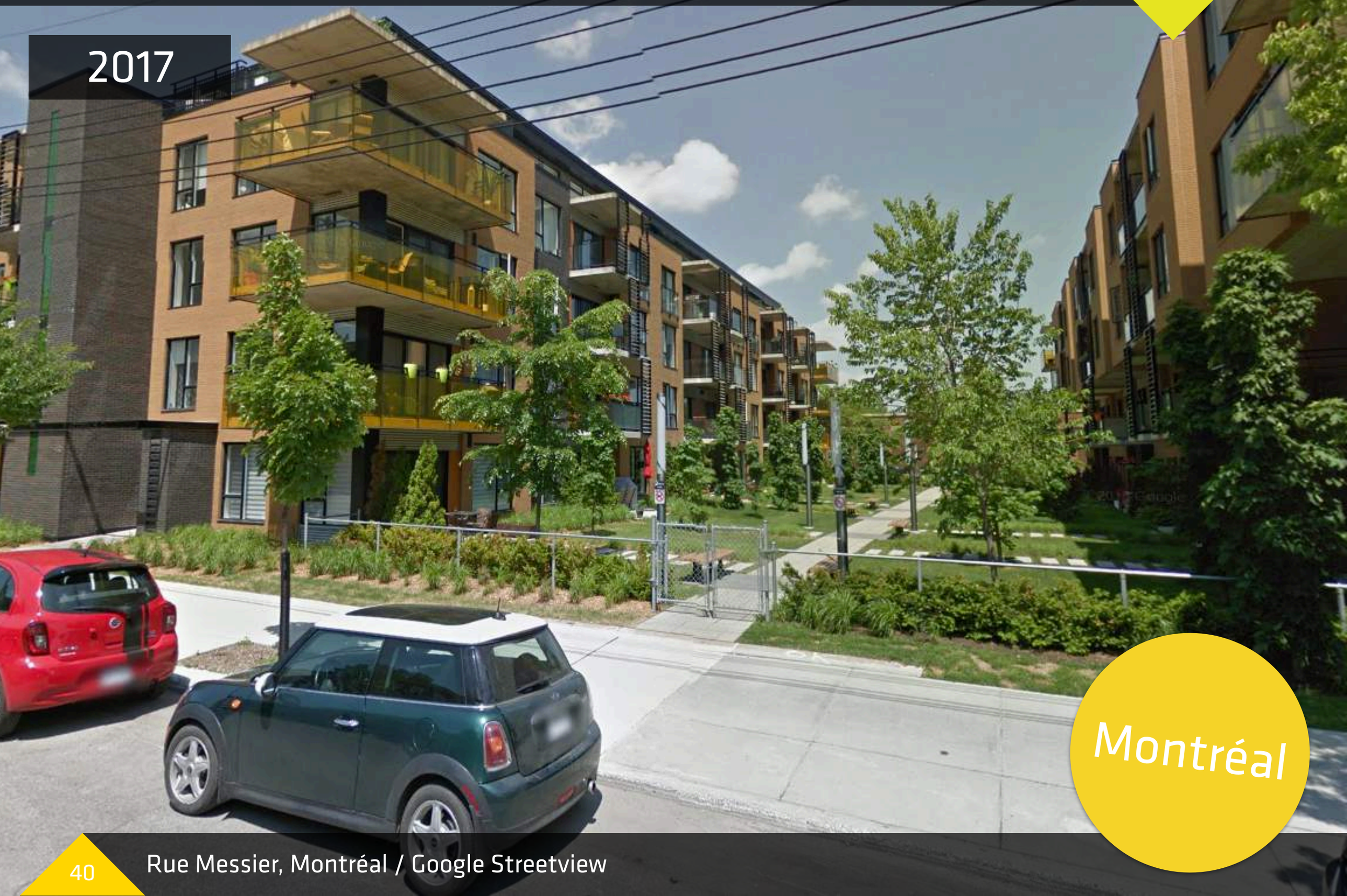

Montréal

Rue Messier, Montréal / Google Streetview

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

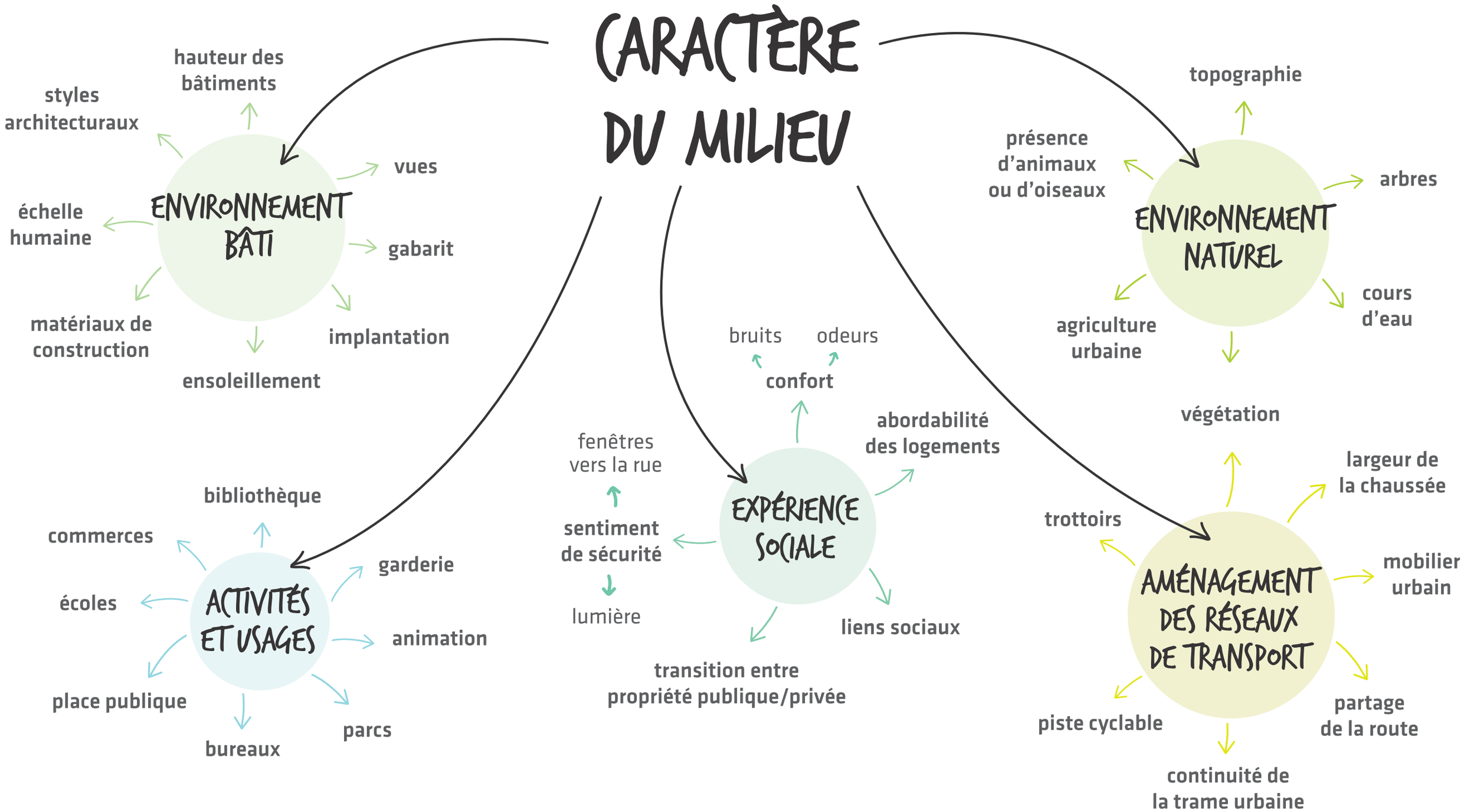

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

Des entrées individuelles?

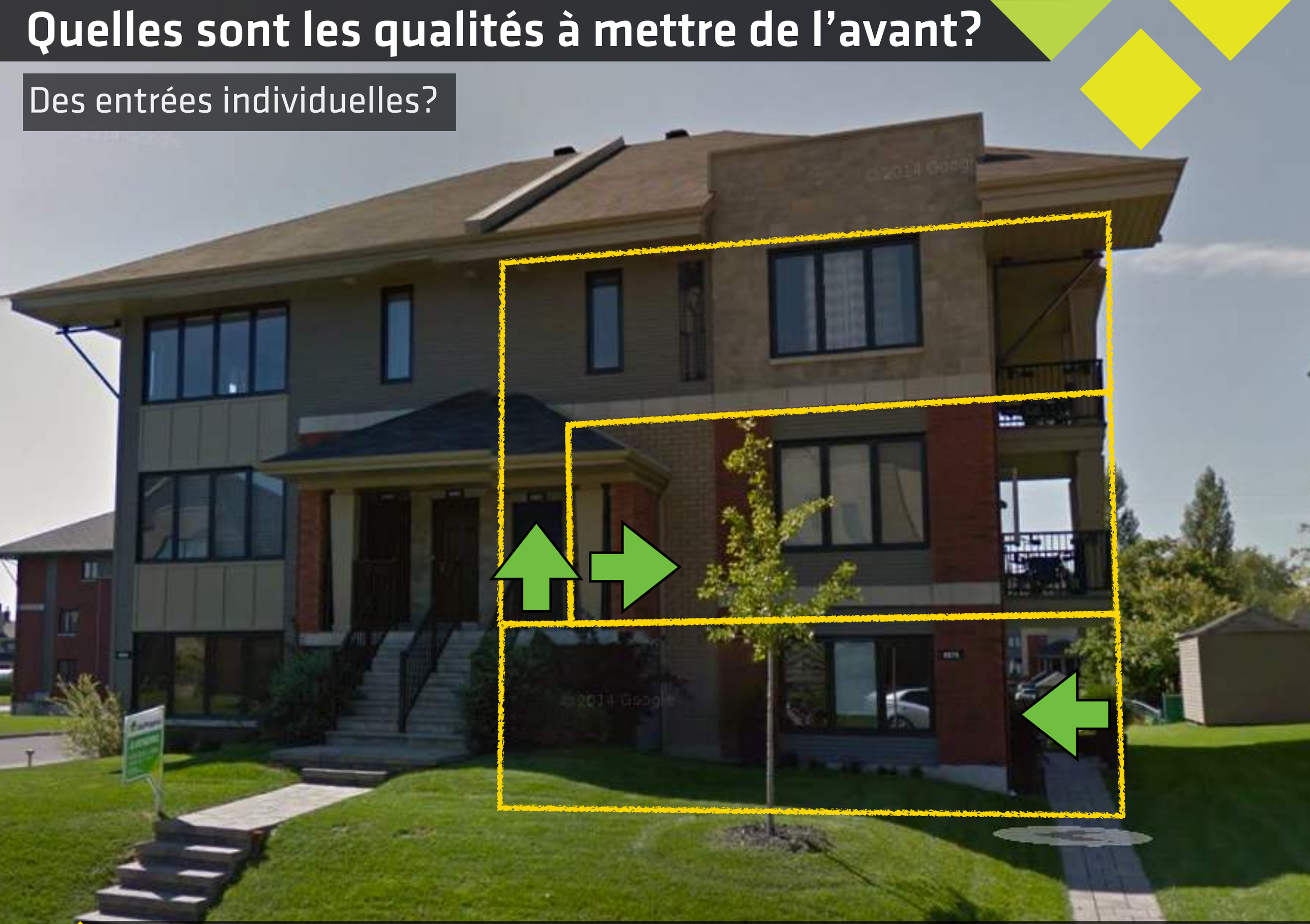

Rue des Aïeux (Mesnil Vert, Lebourgneuf), Québec / Google Streetview

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

Un accès à une cour extérieure... réservée au stationnement?

Rue Godin, Joliette / Google Streetview

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

...ou à une cour appropriable?

Mühlenviertel, Tübingen, Allemagne / Vivre en Ville

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

Une architecture contemporaine?

Boulevard Robert-Bourassa (Les Méandres, Lebourgneuf), Québec / Google Streetview

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

Une architecture uniforme?

Rue Gaston-Miron, Lévis / Google Streetview

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

Une architecture néotraditionnelle?

King Farm, Montgomery County, Maryland / Vivre en Ville

Quelles sont les qualités à mettre de l'avant?

Des espaces publics et de la végétation?

Mülhenviertel, Tübingen, Allemagne / Vivre en Ville

Il est important de parler de votre réalité/vos enjeux, pour que la transformation s'opère le mieux possible.

On fait comment? Et à quel moment?

Projets résidentiels, Deux-Montagnes / Sources : Centris et ViaCapitale

OUI DANS MA COUR

S'allier pour DES MILIEUX DE VIE de qualité

Secteur Grand-Moulin, vue aérienne / Google Earth

PARTIES PRENANTES

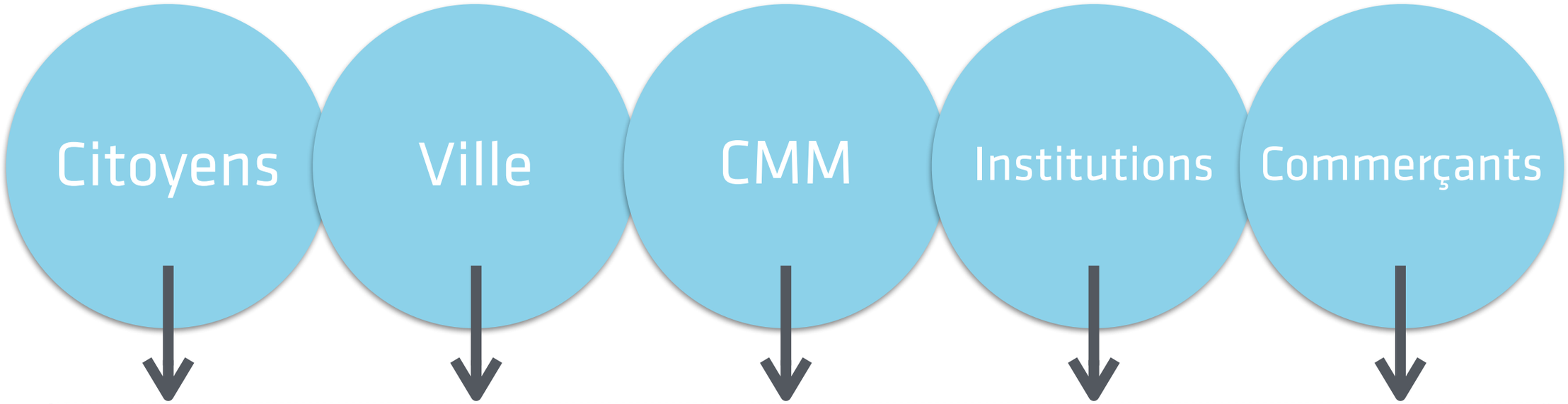

Chaque partie à ses besoins,
ses attentes et ses préoccupations

1 **Rassembler les points de vue**

Aujourd'hui

Période d’échanges

Source : Google Earth

Charte de participation

- Transparence
- Respect
- Collaboration
- Partage

Rue Henri-Dunant
20e avenue
Chemin d'Oka
8e avenue
Gare Grand-Moulin
Lac des
Deux-Montagnes
Rivière des Mille-Îles
Limites du PPU
0
300m

DEUX-MONTAGNES

Consultation publique - secteur Grand-Moulin

Plus d'informations sur les étapes de la consultations :
www.ville.deux-montagnes.qc.ca/consultations-publiques/

Plus d'informations sur Vivre en Ville :
www.vivreenville.org
www.ouidansmacour.quebec

28 février 2019 - Salle des Vétérans de la Légion canadienne

VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables